



# **SANCEY**

## **Bulletin municipal**



**AOÛT 2016**

**N°1**

# Sommaire

<b>P 3</b>	<b>Sommaire</b>
<b>P 4</b>	<b>Publication</b>
<b>P 5</b>	<b>Le mot du Maire</b>
<b>P 6</b>	<b>Les élus nationaux, régionaux, départementaux et locaux</b>
<b>P 7</b>	<b>Ce qui vous concerne</b>
<b>P 8 et 9</b>	<b>les commissions municipales</b>
<b>P 10</b>	<b>Les dettes de la commune de Sancey</b>
<b>P 11</b>	<b>Ce qui vous touche et Commentaires budgétaires 2016</b>
<b>P 12 et 13</b>	<b>Comment mieux appréhender les budgets de la commune</b>
<b>P 14 à 16</b>	<b>Le compte administratif communal 2015 de Sancey le Grand</b>
<b>P 17</b>	<b>Le compte administratif lotissement 2015 de Sancey le Grand</b>
<b>P 18 et 19</b>	<b>Le compte administratif communal 2015 de Sancey le Long</b>
<b>P 20</b>	<b>Le compte administratif de l'eau 2015 de Sancey le Grand</b>
<b>P 21</b>	<b>Le compte administratif de l'eau 2015 de Sancey le Long</b>
<b>P 22</b>	<b>Le budget communal primitif 2016 de Sancey 1<sup>ère</sup> partie</b>
<b>P 23</b>	<b>Diagrammes du budget de fonctionnement 2016 de Sancey</b>
<b>P 24</b>	<b>Photos du Conseil municipal et du personnel communal</b>
<b>P 25</b>	<b>Photos char du carnaval et de la fête des mères de Sancey</b>
<b>P 26</b>	<b>Diagrammes du budget d'investissement 2016 de Sancey</b>
<b>P 27</b>	<b>Le budget communal primitif 2016 de Sancey 2<sup>ème</sup> partie</b>
<b>P 28</b>	<b>Les budgets primitifs 2016 lotissement et eau de Sancey</b>
<b>P 29</b>	<b>La forêt communale de Sancey</b>
<b>P 30 et 31</b>	<b>Le Plan local d'urbanisme et l'aménagement centre bourg</b>
<b>P 32</b>	<b>L'embellissement de Sancey</b>
<b>P 33</b>	<b>L'aménagement de la rue de Lattre et l'éclairage public</b>
<b>P 34</b>	<b>L'association Jeunes de Sancey</b>
<b>P 35 à 37</b>	<b>Lettre du Maire de Sancey aux Conseillers des 18 communes</b>
<b>P 38</b>	<b>Informations du Centre de secours de Sancey</b>
<b>P 39</b>	<b>Informations de la Gendarmerie de Sancey</b>
<b>P 40 et 41</b>	<b>Nos rues ont une histoire</b>
<b>P 42</b>	<b>Images anciennes</b>
<b>P 43</b>	<b>Etat civil 1915 et 2015</b>
<b>P 44 et 45</b>	<b>Les informations générales communales</b>
<b>P 46 et 47</b>	<b>Les horaires des services</b>
<b>P 48 et 49</b>	<b>Liste des associations de Sancey</b>
<b>P 50</b>	<b>Procédures d'urgence pour contacter pompiers et Gendarmerie</b>
<b>P 52</b>	<b>Images 2015 et 2016</b>

Trois suppléments, de quatre pages chacun, adressés à tous les habitants des villages faisant partie des trois syndicats - SGBI Note N°11, SIVU Note N°13 et SIVOS Note N°14 - sont joints à ce bulletin.

Directeur de la publication : Frédéric Cartier

Rédacteurs : Jeanne-Antide Chatelain  
: Jean-Jacques Monnot

Contributeur : Jean-Charles Poux

Crédit photos :

- Couverture : Pierre Petit
- Page 24 : Michel Simonin, Jean-Jacques Monnot
- Page 25 : anonyme, Pierre Petit
- Page 52 : photos du haut Pierre Petit,  
: photos centrales Jean-Paul Bidal, Pierre Petit  
: photos du bas Jean-Jacques Monnot

Crédit tableaux :

- Pages 23 et 26 : Sandrine Vautherin

Publication annuelle de la commune de Sancey N°1

Imprimé par

## Le mot du Maire

Fréquemment, les personnes rencontrées d'ici et d'ailleurs me demandent : *Comment se passe la fusion ?* Je leur réponds : *Très bien !* Les Conseillers peuvent en témoigner. Depuis six mois, l'ambiance est excellente. Les raisons en sont simples : d'abord, nous nous connaissions à travers la gestion de plusieurs syndicats intercommunaux et commissions communes comme l'aménagement entre les deux Sancey devenu l'aménagement de la rue de Lattre. Ensuite, chaque entité est respectée, l'intérêt général prévaut et non le favoritisme au profit des uns et au détriment des autres. Enfin, la situation financière de Sancey très saine facilite les choses.

L'une des conséquences que j'ai souhaité appliquer est de permettre aux Sanceyens, selon leur lieu de résidence, de bénéficier, soit d'une réduction de leur facture d'eau, soit d'une diminution de leurs taxes dites foncières par une baisse des taux des quatre taxes communales qui ont été approuvées sur ma proposition.

Bénéficiant des investissements faits par nos prédécesseurs, notamment pour les réseaux d'eau, d'assainissement et l'entretien des bâtiments intercommunaux, nous pouvons nous engager dans des travaux d'aménagement de notre cadre de vie.

Cette année, après l'enfouissement des réseaux secs de la rue du 7 septembre 1944 réalisé au début de l'été, nous poursuivrons par l'aménagement proprement dit de ce secteur et de la place Jeanne d'Arc. L'objectif est multiple : renforcer la sécurité, rendre l'espace public aux habitants et aux piétons et donner une image agréable de notre commune par des aménagements qualitatifs.

Un autre projet structurant pour notre village sortira de terre cet automne : le groupe scolaire, c'est pour moi l'occasion de remercier les maires des communes du Syndicat Scolaire qui m'ont fait confiance lorsque je leur proposé ce projet ainsi que les membres dudit syndicat, et son président, qui ont, dans des délais plus que contraints, mené à bien ce projet.

Seul sujet d'inquiétude pour notre secteur : la future Communauté de communes du vallon de Sancey et du plateau de Belleherbe qui sera parmi les 20 plus petites en population. Seule notre petite commune sera handicapante, car la qualité des communes d'Entre Dessoubre et Barbèche n'est pas en cause. Je déplore que les seize communes n'aient eu, ni la volonté, ni le courage de nous suivre pour construire, avec d'autres partenaires, une nouvelle entité forte et ambitieuse disposant de moyens adaptés pour affronter les inéluctables évolutions annoncées.

Enfin, je voudrais terminer cet édito, en remerciant le plus chaleureusement possible tous les conseillers qui mettent au quotidien leur énergie au service de la collectivité.

Mais surtout, pour avoir assisté à plusieurs manifestations en cette fin d'année scolaire, et au nom de tous les conseillers, je tiens à réitérer notre admiration aux bénévoles qui permettent à nos enfants dans différentes associations de s'émanciper. Notre jeunesse a la chance d'avoir des personnes qui lui permette de se réaliser.

*Bon été à tous.*

Frédéric Cartier



## Les élus nationaux, régionaux, départementaux et locaux

- **Sénateurs du Doubs** : Bourquin Martial, Groperrin Jacques et Longeot Jean-François ;
- **Député de la 3<sup>ème</sup> circonscription du Doubs** : Bonnot Marcel ;
- **Conseillers régionaux de Bourgogne-Franche-Comté** : le Doubs est représenté par 20 élus sur les 100 que comprend l'assemblée : Acard Julien, Aebischer Elise, Amella Sophie, Ayache Patrick : 11<sup>ème</sup> vice-Président, Bardi Luc, Branget Françoise, Chiappa-Kiger Myriam, Comte-Deleuze Catherine, Darteville Jean-Pierre, Dufay Marie-Guite : Présidente, Fonquernie Sophie : 11<sup>ème</sup> vice-Présidente, Genre Patrick, Hakkar Yacine, Inezarene Salima, Lagrange Jean-Claude : 3<sup>ème</sup> vice-Président, Lucchesi Liliane, Marthey Arnaud, Montel Sophie, Nedey Valère, Ricciardetti Jacques ;
- **Conseillers départementaux du canton de Bavans** : Chassery Marie et Nappey Rémy ;
- **Doubs central** <sup>(1)</sup> : Marthey Arnaud : Président, Maire de Baume les Dames, Cartier Frédéric : 3<sup>ème</sup> vice-Président, Monnot Jean-Jacques : membre, Brand Yves et Graizely Damien : membres suppléants ;
- **Schéma de cohérence territorial (SCoT)** <sup>(1)</sup> : Cartier Frédéric : Président, Brand Yves ;
- **Communauté de communes du vallon de Sancey (CCVS)** <sup>(1)</sup> : Brand Christian : Président, Biguenet Thiery, Brand Yves : 3<sup>ème</sup> vice-Président, Cartier Frédéric : 1<sup>er</sup> vice-Président, Graizely Damien, Chatelain Jeanne-Antide, Monnot Jean-Jacques : membre du bureau, Pezeux Claude : 5<sup>ème</sup> vice-Président, Poux Jean-Charles : 4<sup>ème</sup> vice-Président, Rouhier Dominique.

Suite à la démission du Maire d'Orve, la répartition du nombre des sièges du Conseil de la CCVS devait être modifiée, soit 10 pour Sancey et 2 pour Valonne, soit 9 pour Sancey et 2 pour 5 communes (Valonne, Vellevans, Servin, Vyt lès Belvoir, Crosey le Grand), les autres communes disposant d'un siège. C'est cette dernière solution qui a été retenue.

- **Conseil municipal de Sancey** <sup>(2)</sup>

Cartier Frédéric	Maire de Sancey,
Brand Yves	1 <sup>er</sup> adjoint,
Monnot Jean-Jacques	2 <sup>ème</sup> adjoint,
Chabod Jean-Marie	3 <sup>ème</sup> adjoint,
Chatelain Jeanne-Antide	4 <sup>ème</sup> adjoint,
Cordelier Christiane	5 <sup>ème</sup> adjoint,
Mougey Gustave	Conseiller délégué,
Normand Michel	Conseiller délégué.

Les engagements des membres du Conseil municipal sont détaillés en pages 8 et 9.

Démissions de Mougey Gaston le 04 janvier 2016 et de Boubeka Cyril le 10 janvier 2016.

(1) Outre les Présidents, seuls sont indiqués les délégués de Sancey

(2) Seules sont indiquées les fonctions d'adjoint et de Conseiller délégué

## Ce qui vous concerne

### Des charges en diminution pour les Sanceéens

Sur proposition du Maire de Sancey qui a souhaité que les habitants profitent, en cette période difficile, d'une bonification financière, le Conseil municipal a approuvé à l'unanimité de faire bénéficier chaque habitant d'une baisse, selon son ancien lieu de résidence :

- Pour les anciens " Longs ", malgré l'instauration de la redevance de prélèvement de 0,060 € assurée avant le 1<sup>er</sup> janvier par le budget communal, **réduction de la facture d'eau** par la diminution de la part fixe de 100 € à 15 €, et la diminution du prix du m<sup>3</sup> à 0,55 € au lieu de 0,96 €.

	Sancey le Grand 2015	Sancey 2016	Sancey le Long 2015
Part communale	0,674 €	<b>0,5500 €</b>	0,960 €
Taxe agence de l'eau	0,065 €	<b>0,060 €</b>	payée par la commune
Taxe bassin Méditerranée	0,280 €		0,280 €
Part fermier revenant à Gaz et eaux	0,617 €	<b>0,6280 €</b>	/
Par fixe	50 € ou 80 €	<b>15 €</b>	110 €
Consommation 120 m <sup>3</sup>	221,64 €	<b>220,56 €</b>	225,30 €

- Pour les anciens " Grands ", **réduction des taux des quatre taxes communales** : taxe d'habitation de 17,22 % à 15,98 %, taxe foncière du bâti de 15,80 % à 14,56 %, taxe foncière non bâti de 22,35 % à 19,51 % et contribution financière des entreprises de 16,30 % à 15,69 % (pour un pavillon la baisse est de 3,74 %). La proposition de calcul des taux des 4 taxes pour la convergence des taux des deux communes donnée par les impôts est incluse dans le tableau ci-dessous

	Sancey le Grand 2015	Taux de convergence proposé par préfecture	Sancey le Long 2015	Sancey voté 2016
Taxe d'habitation	17,22 %	16,75 %	15,59 %	15,98 %
Taxe foncière bâti	15,80 %	15,27 %	13,74 %	14,56 %
Taxe foncière non bâti	22,35 %	20,45 %	16,86 %	19,51 %
Contribution foncière des entreprises (CFE)	16,30 %	16,45 %	17,04 %	15,69 %

### Les conséquences financières positives pour la commune de Sancey

- La Dotation globale de fonctionnement (DGF) perçue en 2016 par la commune de Sancey est de 223 132 €. Cette somme correspond au montant de 2015 (182 668 € pour Sancey le Grand + 27 573 € pour Sancey le Long = 210 241 €) augmenté de 5 % suite à l'engagement de l'Etat au profit des communes nouvelles créées au 1<sup>er</sup> janvier 2016.
- La Dotation de solidarité rurale (DSR), incluant une partie appliquée au nombre d'habitants du bourg centre qu'est Sancey, correspond en 2016 à 95 937 € est à comparer aux 81 693 € de 2015 (75 155 € Sancey le Grand + 6 538 € Sancey le Long).
- La Dotation nationale de péréquation (DNP) reçue en 2016 par la commune de Sancey s'élève à 18 914 €, à comparer aux 17 447 € perçues par les deux communes en 2015 (13 108 € + 4 339 €).

Au bilan la **progression des dotations s'élève à 12 891 € (DGF) + 14 244 € (DSR) + 1 467 € (DNP) soit 26 602 €**. Cette progression est à comparer aux pertes de 44 917 € qui auraient été appliquées en 2016 aux deux communes en cas de non fusion.

**Soit une économie globale de de plus de 71 000 € sur l'année 2016, qui se répercutera sur les années suivantes.**

## Liste des commissions, délégations communales, syndicales et de leurs membres de Sancey

Le Maire, **Cartier Frédéric**, est membre de droit de toutes les commissions.

### *Commission "Aménagement Bourg Centre"*

- **Rapporteurs : Monnot Jean-Jacques - Chabod Jean-Marie**
- Membres : de la commission sécurité voirie réseaux ruisseau éclairage public

### *Commission "Aménagement rue de Lattre de Tassigny "*

- **Rapporteurs : Monnot Jean-Jacques - Chabod Jean-Marie**
- Membres :

Biguenet Thierry	Chatelain Jeanne-Antide	Defrasne Guy
Graizely Damien	Fleury Bernadette	Jacquet Monique
Mougey Gustave Normand Michel	Pezeux Claude	Rouhier Dominique

### *Commission "Appel d'offres " :*

- Titulaires : Cartier Frédéric Brand Yves Defrasne Guy
- Suppléants : Mougey Gustave Chabod Jean-Marie Rouhier Dominique

### *Commission "Circulation déplacements "*

- **Rapporteur Monnot Jean-Jacques**
- Membres :

Chabod Jean-Marie	Defrasne Guy	Dromard Danièle
Mougey Gustave	Noirot Eric	Normand Michel

### *Commission "Embellissement du village, qualité de vie "*

- **Rapporteurs : Dromard Danièle - Jacquet Monique**
- Membres :

Cordelier Christiane	Chatelain Jeanne-Antide
Fleury Bernadette	Graizely Damien

### *Commission "Employés communaux "*

- **Rapporteurs Chabod Jean-Marie - Mougey Gustave**
- Membres : Biguenet Thierry Graizely Damien

### *Commission " Forêt, communaux "*

- **Rapporteurs Normand Michel - Chabod Jean-Marie**
- Membres :

Cuenot Jean-François	Noirot Eric	Pezeux Claude
Rognon André	Jouillerot Philippe (baux communaux)	

### *Commission "Finances, extension économique "*

- **Rapporteurs : Brand Yves - Faivre Bertrand**
- Membres : les adjoints et Présidents de syndicat

### *Commission "Information municipale "*

- **Rapporteurs : Monnot Jean-Jacques - Chatelain Jeanne-Antide**
- Membres : les rapporteurs de commissions

### *Commission "Impôts "*

- **Membres 6 commissaires titulaires désignés par les impôts** : Chabod Jean-Marie Brand Yves Defrasne Guy Jouillerot Philippe Normand Michel Courgey Jean-Noël
- **Membres 6 personnes suppléantes désignées par les impôts** : Biguenet Thierry Dromard Danielle Faivre Bertrand Jacquet Monique Renoud Virginie Benoit Pascal

### *Commission "Jeunesse, sports et culture "*

- **Rapporteurs : Renoud Virginie - Cuenot Jean-François**
- Membres :

Fleury Bernadette	Graizely Damien	Pezeux Claude
Poux Jean-Charles	Renard Béatrice	

*Commission "Médiathèque "* **Rapporteurs : Dromard Danièle - Jacquet Monique**

*Commission "Plan local d'urbanisme (PLU) Bâtiments communaux et permis de construire "*

- **Rapporteurs : Defrasne Guy - Monnot Jean-Jacques (PLU)**
- Membres : Brand Yves Chatelain Jeanne-Antide Rognon André

*Commission " Sécurité, voirie, réseaux, ruisseau, éclairage public, bâtiments communaux "*

- **Rapporteurs : Defrasne Guy - Graizely Damien**
- Membres : Biguenet Thierry Chabod Jean-Marie Faivre Bertrand  
Mougey Gustave Noiroit Eric Normand Michel Rognon André

*Comité communal d'action sociale (CCAS) fêtes et cérémonies : Cordelier Christiane -*

**Chatelain Jeanne-Antide** Dromard Danièle Faivre Bertrand Jacquet Monique  
Renard Béatrice Renoud Virginie

*Communauté de communes du vallon de Sancey (CCVS) 9 membres sur 31*

- Cartier Frédéric **1<sup>er</sup> vice-Président** Brand Yves **3<sup>ème</sup> vice-Président**,  
Pezeux Claude **5<sup>ème</sup> vice-Président** Poux Jean-Charles **4<sup>ème</sup> vice-Président**  
Monnot Jean-Jacques **membre du bureau**,  
Biguenet Thierry Chatelain Jeanne-Antide Graizely Damien Rouhier Dominique

*Doubs central : 4 délégués issus des 31 membres composant le conseil de la CCVS*

- Deux délégués résidants à Sancey : Cartier Frédéric **3<sup>ème</sup> vice-Président**  
Monnot Jean-Jacques Suppléants : Brand Yves Graizely Damien

*Syndicat du schéma de cohérence territoriale (SCoT) Cartier Frédéric **Président**, Brand Yves*

*Syndicat de gestion des bâtiments intercommunaux (SGBI) 13 membres sur 15*

- **Rouhier Dominique Président** Defrasne Guy **2<sup>ème</sup> vice-Président**  
Faivre Bertrand **3<sup>ème</sup> vice-Président** Cartier Frédéric Brand Yves  
Chabod Jean-Marie Cordelier Christiane Cuenot Jean-François Fleury Bernadette  
Monnot Jean-Jacques **secrétaire** Mougey Gustave Normand Michel Rognon André

*Syndicat intercommunal à vocation scolaire (SIVOS) 11 membres sur 21*

- **Poux Jean-Charles Président** Brand Yves **1<sup>er</sup> vice-Président**  
Biguenet Thierry Cartier Frédéric Chabod Jean-Marie  
Chatelain Jeanne-Antide Fleury Bernadette Graizely Damien  
Monnot Jean-Jacques **secrétaire** Mougey Gustave Normand Michel

*Syndicat intercommunal à vocation unique (SIVU) 7 membres sur 13 et 7 suppléants*

- Titulaires : **Mougey Gustave Président** Chabod Jean-Marie **1<sup>er</sup> vice-Président**  
Cuenot Jean-François Faivre Bertrand Graizely Damien  
Jouillerot Philippe Normand Michel
- Suppléants: Brand Yves Cartier Frédéric Cordelier Christiane  
Defrasne Guy Noiroit Eric Pezeux Claude Rognon André

- **Délégué association foncière de Randevillers** : Normand Michel
- **Délégués de la Chasse** : 2 titulaires : Jouillerot Philippe Rognon André
- **Délégués Comité des Fêtes** : Cuenot Jean-François, Renoud Virginie Renard Béatrice
- **Déléguée au conseil d'administration du collège Henri Fertet** : Renoud Virginie
- **Délégué Communes forestières** : (cofor) Chabod Jean-Marie
- **Délégué ayant en charge les questions de défense** : Monnot Jean-Jacques
- **Délégués liste électorale** : délégué désigné par le Tribunal d'Instance : Demoly Roger  
délégués de l'administration désignés par la Préfecture : Brand Daniel, Normand Michel
- **Délégué pour les plantes invasives** : Jouillerot Philippe
- **Référent de sécurité routière** : Defrasne Guy



## Dettes de la commune de Sancey

Cette page, actualisée, qui figurait dans le document distribué à l'été dernier dans chaque foyer, rappelle le montant de la dette apportée par chaque commune. D'une certaine façon, pour la durée restante du prêt, un habitant de Sancey le Long peut dire qu'il participera aux remboursements de la construction de la médiathèque, comme un habitant de Sancey le Grand contribuera aux remboursements de la place des platanes. Par ces investissements réalisés avec emprunts, force est de constater que les communes ont enrichi leur patrimoine.

### Dettes apportées par la commune de Sancey le Grand

Sont listés ci-dessous les différents prêts engagés par la commune et leurs échéanciers.

Année du prêt	Objet du prêt	Montant du prêt	Annuité du prêt	Fin du prêt
<b>Budget communal</b>				
2005	Construction médiathèque	150 000,00 €	12 878,90 €	2019
2010	Périscolaire aide Caf	56 342,36 €	5 634,00 €	2019
2010	Périscolaire construction réhabilitation	50 000,00 €	5 904,88 €	2020
2005	Travaux voirie Fonteny, vieille route	85 000,00 €	5 929,78 €	2020
2002	Rénovation ancienne gendarmerie	211 300,00 €	17 199,32 €	2022
<b>Budget de l'eau</b>				
2001	Travaux Grande rue et rue de la Paix	30 489,80 €	3 047,40 €	2016
2002	Travaux Grande rue jusqu'à Montravers	16 000,00 €	1 537,72 €	2017
2004	Travaux rue Saint Mauris et le Creusot	60 000,00 €	5 911,08 €	2016
1999	Travaux eau rue A Prahly	45 734,71 €	3 784,72 €	2019
2003	Réseau d'eau Sancey l'église-Tractoval	24 000,00 €	1 826,24 €	2023
2014	Réseau ep rues Tridard, Sous les chênes	90 000,00 €	7 353,92 €	2029
<b>Budget du lotissement la Prairie</b>				
2011	Création lotissement la Prairie	150 000,00 €	13 346,68 €	2026

Année	2016	2017	2018	2019	2020	2021
<b>Annuité de remboursement</b>	<b>83 536 €</b>	<b>75 749 €</b>	<b>73 824 €</b>	<b>73 770 €</b>	<b>46 985 €</b>	<b>39 806 €</b>

### Dettes apportées par la commune de Sancey le Long

Sont listés ci-dessous les différents prêts engagés par la commune et leurs échéanciers.

Année du prêt	Objet du prêt	Montant du prêt	Annuité du prêt	Fin du prêt
<b>Budget communal</b>				
2002	Assainissement entrée au SIVU	76 225,00 €	7 232,04 €	2016
2012	Place des platanes	255 000,00 €	19 155,52 €	2032
2015	Voirie place des platanes	55 000,00 €	4 179,96 €	2030
<b>Budget de l'eau</b>				
2003	Réseau Grande rue 1 <sup>ère</sup> tranche (2 prêts)	110 000,00 €	7 026,96 €	2023
2005	Réseau Grande rue 2 <sup>ème</sup> tranche et rues des Corvées et de la Basilique	100 000,00 €	6 090,56 €	2025
2006	Aménagements eau potable, ruisseau	165 000,00 €	11 846,84 €	2026

Année	2016	2017	...	2023	2024	2026	2027
<b>Annuité de remboursement</b>	<b>52 397 €</b>	<b>44 120 €</b>		<b>44 120 €</b>	<b>37 093 €</b>	<b>31 002 €</b>	<b>19 156 € jusqu'en 2032</b>

## **Ce qui vous touche**

### **Quelques conséquences de la création de la commune nouvelle**

- Pour chaque habitant de Sancey, son adresse a évolué a minima par la modification du nom : 25430 Sancey au lieu de 25430 Sancey le Grand ou 25430 Sancey le Long ;
- Pour certains, la modification de l'adresse a concerné le numéro de rue, le nom de rue ou le nom de hameau et le nom de la commune. Il est rappelé à chacun que la poste garantit la distribution du courrier aux anciennes adresses durant trois ans ;
- Pour d'autres, modification de la carte grise impliquant pour les uns actualisation gratuite de l'adresse, pour d'autres contrainte de mise au standard des plaques, obligatoire en 2020, aux tarifs fixés par la région de Franche-Comté de 2,76 € ou de 42,76 € avec ou sans un changement de plaques. La municipalité a aidé la population - 500 dossiers de cartes grises collectés avec 25 anomalies de traitement - grâce à la contribution de bénévoles (Jacky Guillaume, Germain Nedez, Edith Rouhier) et des élus (Jean-Marie Chabod, Jeanne-Antide Chatelain, Christiane Cordelier, Guy Defrasne, Danièle Dromard, Monique Jacquet, Béatrice Renard, André Rognon et Jean-Jacques Monnot) ;
- Equilibrage des deux bureaux de vote pour les prochaines élections : les électeurs résidants en totalité des rues de la Yèse, des Grillons, des Perrières et en partie de la rue de Lattre de Tassigny (entre les ruisseaux de la Baume et de la Voye) rejoindront les électeurs déjà affectés au bureau dans l'ancienne mairie de Sancey le Long ;
- Obligation du scrutin de liste pour les prochaines élections municipales car Sancey comporte plus de 1 000 habitants.

### **Commentaires budgétaires 2016 de Sancey**

S'appuyant sur une réalité forte : la situation financière de la commune de Sancey est saine (cf. pages 7 et 10), le Conseil municipal lors de sa réunion du 10 avril 2016 a décidé de retenir les priorités suivantes :

- Portage du projet majeur pour Sancey, et le vallon, de l'école par l'engagement de la commune, comme des six autres du SIVOS, de financer la nouvelle école par une contribution annuelle de l'ordre de 50 € par habitant durant 25 ans ;
- Réalisation de deux tranches, sur les quatre définies, de l'aménagement du centre bourg : place Jeanne d'Arc et rue du 7 septembre 1944 jusqu'à la lanterne. Le résultat de l'appel d'offres est de 578 245,24 € HT ;
- Provisionnement de 124 000 € pour la réalisation de la rénovation de l'éclairage public, par la candidature communale au programme porté par le Doubs central ;
- Engagement des frais d'étude, à hauteur de 35 000 € pour la réalisation du plan local d'urbanisme (PLU) de la commune de Sancey ;
- Création de plusieurs tronçons de pistes forestières, évalués à 24 000 € en différents endroits du territoire afin de pouvoir exploiter dans les prochaines années certains secteurs actuellement inaccessibles de la forêt communale ;
- Réalisation d'un nouvel ouvrage sur le ruisseau des Aussanges route de Voitre ;
- Adaptation de la signalétique de la commune nouvelle de Sancey par la pose de panneaux : de rues, de hameaux, de numéros d'habitation et de panneaux aux entrées communales informant que Sancey est le village natal de Sainte Jeanne-Antide Thouret ;
- Rénovation du réseau d'eau de la rue des Aussanges ; en complément de ces investissements la mise en séparatif du réseau d'assainissement de la route de Besançon et de la rue des Aussanges sera effectuée par le biais du SIVU.

# Comment mieux appréhender les budgets de la commune

Compte tenu de la création de la commune nouvelle, l'objectif de ces deux pages est de vous familiariser avec les règles et les termes de l'administration afin de vous permettre d'appréhender et de trouver les informations que vous recherchez dans les pages budgétaires.

Ces pages sont souvent fastidieuses car l'énumération des nombres est grande, même si l'intitulé et fréquemment le libellé complémentaire précise l'objet de la dépense ou de la recette. Cependant, par cette présentation détaillée du domaine budgétaire, la municipalité a pour volonté d'informer chaque administré en toute transparence de l'usage des fonds publics. Pour vous faciliter cette lecture, quelques indications, définitions, particularités sont détaillées ci-dessous.

## Les différents budgets

Au niveau de la commune de Sancey, trois budgets existent, répondant ainsi aux directives de l'organisation des finances des collectivités locales.

1. le budget de l'eau qui a la particularité d'être autonome, ce qui implique que le produit de la vente d'eau potable, seule ressource, sert à la réalisation, au suivi et aux travaux du réseau d'eau potable. Seule entorse à ce financement : la contribution du budget communal pour l'entretien du réseau incendie et sa consommation d'eau. En conclusion, plus la consommation diminue, plus le prix unitaire de l'eau augmente.
2. le budget lotissement qui, comme son nom l'indique, comporte l'achat de terrains, la viabilisation des parcelles et leur vente. Selon le coût de revient et le montant des ventes, l'équilibre de ce budget peut être réalisé.
3. le budget communal, de loin le plus important, car il concerne tous les domaines qui ne sont pas traités par les budgets précédents.

Outre ces budgets, la commune de Sancey est également concernée par quatre autres structures en charge de biens communs ou de compétences déléguées :

1. le Syndicat intercommunal de gestion des bâtiments intercommunaux de Sancey (SGBI), créé en 1982, financé par les communes de Rahon et Sancey ;
2. le Syndicat intercommunal à vocation scolaire (SIVOS), créé le 1<sup>er</sup> août 2005, financé par les six communes qui le composent : Belvoir, Chazot, Orve, Rahon, Sancey, et Vellerot lès Belvoir ;
3. le Syndicat intercommunal à vocation unique (SIVU), créé le 13 décembre 2001, en charge de la collecte, du transport et du traitement des effluents et des eaux usées, financé par la facturation faite aux usagers des communes de Belvoir, Rahon et Sancey ;
4. la Communauté de communes du vallon de Sancey (CCVS), créée en 2002, au sein de laquelle sont gérés tous les domaines dont la compétence a été transférée par les différents conseils municipaux des communes, alimentée financièrement notamment par la création d'une taxe intercommunale.

## Les données générales

Chaque budget comporte deux sections :

- la section de fonctionnement, nommée également section d'exploitation, regroupant les dépenses ordinaires qui concernent essentiellement le traitement du personnel et des élus, les achats courants qui permettent de faire fonctionner le service (entretien

des bâtiments publics, acquisition de biens, de services, intérêts des prêts, contributions aux syndicats). C'est sur ce budget abondé par les dotations, les taxes et les revenus communaux (forêt par exemple) que la commune peut faire des économies de gestion courante permettant de réaliser des investissements ;

- la section d'investissement, nommée également dépenses d'équipement et dépenses en capital. Celles-ci ont pour objet de faire entrer des biens durables (servant plusieurs années, voire plusieurs générations) dans le patrimoine de la commune. Ce sont les dépenses affectées à la réalisation des grandes infrastructures (bâtiments, routes, projets socioculturels).

En fin de gestion, les sommes non engagées dans la section de fonctionnement ne sont pas reportées, il est alors établi un report de déficit ou d'excédent selon le cas.

Dans la section d'investissement, des programmes votés peuvent ne pas être terminés en fin de gestion, ces sommes prévues et votées sont conservées et reportées l'année suivante, elles prennent le nom de restes à réaliser ou encore de crédits de report.

### **Le budget évolue au fil de l'année concernée**

- Le budget primitif doit être voté avant le 31 mars, ou le 15 avril en période électorale. Ce budget, proposé par le Maire, prévoit les dépenses et les recettes sur l'exercice qui correspond obligatoirement à l'année civile. C'est une autorisation faite au Maire de dépenser. Chaque section du budget primitif doit être équilibrée entre les recettes prévues et les dépenses projetées, lesquelles ne doivent pas être volontairement sous-évaluées ni surévaluées.
- Le compte administratif est un compte de résultats. C'est le résultat de l'exécution par le Maire des budgets soumis à l'approbation du Conseil municipal, le Maire ne peut prendre part à ce vote car c'est lui qui a exécuté les budgets.
- Le compte administratif doit correspondre au compte de gestion, établi en parallèle par le Receveur du Trésor public. Il doit être adopté au plus tard le 30 juin suivant la clôture de l'exercice.

### **Quelques définitions**

Opérations d'ordre : ces opérations, qui peuvent avoir lieu à l'intérieur d'une section, ou entre sections :

- ne donnent lieu ni à encaissement ni à décaissement, (à titre d'exemple dans le budget lotissement 2015 de Sancey le Grand, l'opération d'ordre de 794 962,24 € interne au budget. Cette opération d'ordre a pour objet de matérialiser la sortie du patrimoine foncier communal de ce bâtiment, propriété de la commune) ;
- sont retracées simultanément en dépenses et en recettes au budget ;
- peuvent donner lieu à l'émission à la fois d'un mandat et d'un titre ;
- sont équilibrées en dépenses et en recettes sur le plan budgétaire.

Affectation du résultat : Affectation en réserve de l'excédent d'une section pour la couverture obligatoire du besoin de financement constaté en section d'investissement (le budget communal 2015 de Sancey le Grand reporte en 2016 des excédents cf. recettes de fonctionnement 379 142,19 € page 14 et d'investissement 102 436,28 € page 16).

La dotation aux amortissements est la constatation comptable de la dépréciation, au fil du temps, d'un actif durable (bâtiments, équipements). Des sommes sont inscrites au bilan sous cette appellation pour faire face au remplacement prévu de matériels, en raison de leur usure ou de leur obsolescence : cf page 21 dépenses de fonctionnement 31 594,39 € compte administratif de l'eau de Sancey le Long.

## **Le compte administratif du budget communal 2015 de Sancey le Grand**

La section de fonctionnement est excédentaire de 590 160,38 €

Les **dépenses** de la section de fonctionnement de **694 978,51 €** comprennent :

- 176 346,65 € de charges générales dont :
  - 676,97 € de redevance assainissement,
  - 27 098,83 € d'énergie et électricité communale,
  - 6 111,97 € de combustibles (tracteur, bureau poste),
  - 1 393,27 € de carburants,
  - 1 080,33 € de fournitures d'entretien,
  - 1 805,01 € de fournitures de petit équipement,
  - 20 870,19 € de fournitures voierie,
    - 77,40 € de vêtements de travail,
  - 2 006,85 € de fournitures administratives,
  - 4 410,88 € d'achat de livres Bibliothèque-Médiathèque,
  - 4 061,12 € de contrats prestation services,
  - 14 532,74 € de location mobilière (copieur machine à affranchir, etc),
  - 2 698,22 € d'entretien de terrains,
  - 3 521,65 € d'entretien de bâtiments,
  - 7 264,66 € d'entretien de voirie,
  - 1 578,00 € d'entretien de bois et forêts,
  - 752,96 € d'entretien matériel roulant,
  - 9 386,01 € d'entretien autres biens mobiliers,
  - 3 659,22 € de maintenance,
  - 9 250,68 € de primes d'assurances,
    - 172,60 € de documentation générale et technique,
    - 373,10 € d'indemnité comptable régisseur,
    - 205,20 € d'annonce et insertion,
  - 17 537,33 € de fêtes et cérémonies (dont repas des aînés),
  - 15 485,00 € de transport scolaire des fermes,
    - 192,40 € de frais de missions,
  - 1 412,02 € de frais d'affranchissements,
  - 4 333,84 € de frais de télécommunications,
    - 894,09 € de concours divers,
  - 5 147,80 € de frais de gardiennage (ONF),
    - 446,31 € de redevances pour services rendus,
  - 7 910,00 € de taxes foncières ;
- 214 641,30 € de charges de personnel dont :
  - 504,90 € d'autre personnel extérieur,
  - 4 162,49 € de cotisations FNAL, CNFPT, CDG de la FPT, autres impôts,
  - 1 711,05 € de participation à la formation professionnelle,
  - 129 701,22 € de personnel titulaire (3 agents à Temps Complet, 5 à TNC),
    - 4 438,96 €, de personnel non titulaire,
  - 11 182,28 € de rémunération des apprentis,
  - 16 185,65 € de cotisations à l'URSSAF,
  - 33 722,35 € de cotisations caisse de retraite,

- 9 830,35 € de cotisations assurance personnel,
- 3 202,05 € de différentes cotisations (ASSEDIC, apprentissage, CNAS) ;
- 241 523,78 € d'autres charges de gestion courante dont :
  - 29 195,16 € d'indemnités élus,
  - 1 155,95 € de cotisations retraites élus,
  - 4 263,97 € de cotisation sécurité sociale part élus,
  - 7,74 € de créance admise en non-valeur,
  - 26 748,95 € de service incendie versés au département,
  - 171 991,93 € de contributions SGBI, SIVOS, à la ludothèque,
  - 865,41 € de contribution politique habitat,
  - 1 297,18 € de contribution obligatoire (forêt),
  - 5 997,49 € de subventions aux associations,
- 51 926,00 € d'atténuations de produit (versement fonds national de garantie individuelle de ressources FNGIR et fonds péréquation intercom, commune) ;
- 8 957,36 € charges financières (intérêts emprunts) ;
- 1 583,42 € de dotations aux amortissements.

Les **recettes** de la section de fonctionnement de **1 285 138,89 €** comportent :

- 379 142,19 € d'excédent de fonctionnement de 2014,
- 116 452,14 € de produits des services dont :
  - 59 105,00 € de coupes de bois,
  - 2 975,60 € de menus produits forestiers,
  - 8 163,00 € de taxe d'affouage,
  - 330,00 € d'autre produit agricole,
  - 317,00 € de redevance d'occup. dom. public (météo, EDF et F Télécom),
  - 230,00 € d'autres produits : location chasse,
  - 43 090,66 € remboursement (mise à dispo. employés aux syndicats, affranch.),
  - 2 470,88 € de différentes redevances (chasse, coti médiathèque, photocopie) ;
- 400 940,84 € d'impôts et taxes comprenant :
  - 340 787,00 € contributions directes (4 taxes communales, dont cotisation foncière des entreprises CFE),
  - 28 497,00 € de cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises CVAE,
  - 4 614,00 € de fonds de péréquation RFCI,
  - 2 393,00 € de droit de place (foire et camion vente sur place),
  - 24 649,84 € de taxe additionnelle sur les droits de mutation ;
- 338 210,83 € de dotations et participations dont :
  - 182 668,00 € de dotation forfaitaire,
  - 75 155,00 € de dotation solidarité rurale,
  - 13 108,00 € de dotation nationale (péréquation),
  - 2 812,00 € de dotations aux élus locaux,
  - 11 137,09 € de subvention du département (transport élèves des fermes),
  - 5 174,24 € participation autres communes,
  - 9 333,34 € de fonds d'amorçage réforme rythmes scolaires,
  - 346,00 € de compensation réforme TP,
  - 1 675,00 € de dotation unique compensation spécifique taxe profess.,
  - 3 426,50 € d'attribution du FDTP,
  - 5 057,00 € de compensation par l'Etat perte taxe foncière,
  - 22 909,00 € de compensation par l'Etat perte taxe d'habitation,
  - 167,00 € d'autre attribution de péréquation,

- 5 030,00 € de dotations de passeport,
- 242,66 € d'autres attributions et participation ;
- 33 595,22 € des autres produits de gestion courante (locations communaux) ;
- 1,85 € de produits financiers ;
- 16 795,82 € de produits exceptionnels (cession immobilière).

La section d'investissement est excédentaire de 126 149,66 €.

Les **dépenses** de la section d'investissement de **137 063,31 €** comprennent :

- 51 604,40 € de remboursement d'emprunts,
- 85 458,91 € de dépenses d'équipement dont :
  - 10 548,36 € d'équipement médiathèque,
  - 6 916,02 € d'honoraires Acesti projet aménagement centre bourg,
  - 881,21 € de divers matériels (perceuse, visseuse, marteau perforateur),
  - 2 693,00 € de piste forestière Hautpré,
  - 9 607,46 € de *travaux cheminée, clocheton mairie, sanitaires,*
  - 5 608,56 € de rénovation d'éclairage public rue des jonchets,
  - 3 252,00 € de maîtrise d'œuvre aménagement rue de Lattre,
  - 2 782,23 € d'embellissement entrée du bourg,
  - 1 575,91 € d'isolation de bâtiments communaux,
  - 31 348,56 € d'achat de parcelles de bois,
  - 10 245,60 € de travaux d'investissement forestiers.

Les **recettes** de la section d'investissement de **263 212,97 €** sont composées de :

- 102 436,28 € de report d'investissement 2014,
- 143 479,25 € de dotations fonds et réserves :
  - 14 050,14 € de Fonds de compensation TVA,
  - 7 307,98 € de taxe d'aménagement,
  - 122 121,13 € d'excédent de fonctionnement capitalisé,
- 15 714,02 € de subventions d'investissement :
  - 11 728,51 € dont
    - 8 721,00 € du SYDED éclairage public,
    - 3 007,51 € de FEADER piste forestière Hautpré,
  - 3 007,51 € du département piste forestière,
  - 978,00 € de dotation équipement des territoires ruraux (DETR), informatique mairie,
- 1 583,42 € d'opération d'ordre entre sections.

**L'excédent de fonctionnement de 590 160,38 € est reporté en recettes de fonctionnement 2016 pour 451 110,04 € et en réserves pour 139 050,34 €, en couverture des restes à réaliser déficitaires.**

**L'excédent d'investissement de 126 149,66 € est reporté en recettes d'investissement 2016 pour 126 149,66 €.**

Le **compte administratif du budget communal 2015 a été adopté**, le 15 avril 2016, à l'unanimité des vingt-trois membres présents et représenté **du Conseil municipal**, à l'exception du Maire qui ne peut prendre part au vote, car c'est lui qui exécute le budget.

# Le budget lotissement de la Prairie Sancey le Grand 2015

Le compte administratif 2015 du lotissement " la Prairie " situé sur le territoire de l'ancienne commune de Sancey le Grand

## La section de fonctionnement

- Les **dépenses** s'élèvent à **799 736,58 €** correspondant à
  - charges à caractère général 21 954,57 €,
  - charges financières (intérêts) 4 774,34 €,
  - opération d'ordre de transfert entre sections 768 233,33 €,
  - opération d'ordre interne à la section de fonctionnement 4 774,34 €.

**Le montant des dépenses réelles est de 26 728,91 €**

- Les **recettes** sont de **1 096 031,00 €** et comprennent :
  - excédent de fonctionnement 2014 217 312,17 €,
  - vente de terrains aménagés 20 800,00 €,
  - participation ERDF 56 994,25 €,
  - solde subvention SYDED 1 188,00 €,
  - opérations d'ordre (variation de stock de terrains) 794 962,24 €,
  - opération d'ordre interne à section 4 774,34 €.

La section de fonctionnement produit un **excédent de 296 294,42 €** à reporter en 2016.

## La section d'investissement

- Les **dépenses** s'élèvent à **71 449 221,40 €** correspondant à
  - report déficit de l'année 2015 645 686,82 €,
  - remboursement d'emprunts 8 572,34 €,
  - en cours de production de biens 794 962,24 €.
- Les **recettes** s'élèvent à **768 233,33 €**.

La section d'investissement produit un **déficit de 680 988,07 €** à reporter en 2016.

Au bilan, l'excédent de fonctionnement de **296 294,42 €** est reporté en recette de fonctionnement 2016 du budget du lotissement de Sancey. Le déficit d'investissement de **680 988,07 €** est reporté en dépenses d'investissement 2016 du budget du lotissement de Sancey.

**Le compte administratif lotissement 2014 a été approuvé** le 10 avril 2015, à l'unanimité des vingt-trois membres présents et représenté **du conseil municipal**, à l'exception du Maire qui ne peut prendre part au vote, car c'est lui qui exécute le budget.

Il est opportun de préciser, pour le lotissement de la Prairie que :

- La totalité des huit lots de la 1<sup>ère</sup> tranche sont vendus,
- 16 lots, sur les 19 de la seconde tranche sont disponibles à la vente.

**Le lotissement " Sous Loueche " situé sur le territoire de l'ancienne commune de Sancey le Long.**

Pour information, le lotissement Sous Louèche, de 10 parcelles de 500 m<sup>2</sup> à 1 200 m<sup>2</sup>, est réalisé par le promoteur SAS Loti-pro 25 qui a acquis le terrain appartenant à la commune de Sancey le Long.



# **Le compte administratif du budget communal 2015 de Sancey le Long**

La section de fonctionnement est **bénéficiaire** de **98 848,04 €** reporté en fonctionnement 2016.

Les **dépenses** de la section de fonctionnement de **259 662,14 €** comprennent :

- 53 969,42 € de charges générales dont :
  - 9 663,93 € d'énergie et électricité communale,
  - 2 590,00 € de combustibles (tracteur, bureau poste),
  - 2 228,06 € de carburants,
  - 490,48 € de fournitures d'entretien,
  - 1 155,16 € de fournitures de petit équipement,
  - 3 529,24 € de fournitures voirie,
  - 664,50 € de fournitures administratives,
  - 88,75 € de contrats prestation services,
  - 979,20 € de location mobilière,
  - 170,23 € d'entretien de terrains,
  - 1 244,23 € d'entretien de bâtiments,
  - 5 166,96 € d'entretien de voies et réseaux (routes, éclairage public),
  - 4 071,62 € d'entretien de bois et forêts,
  - 1 158,01 € d'entretien matériel roulant C15,
  - 216,65 € d'entretien tracteur,
  - 489,65 € de maintenance,
  - 4 547,50 € de primes d'assurances,
  - 218,00 € de documentation générale et technique,
  - 193,94 € d'indemnités trésorerie,
  - 136,80 € d'annonces et insertions,
  - 5 985,63 € de fêtes et cérémonies (dont repas des aînés),
  - 14,00 € de frais de missions,
  - 124,97 € de frais d'affranchissements,
  - 2 245,33 € de frais de télécommunications,
  - 102,40 € de concours divers (cotisations),
  - 3 493,88 € de frais de gardiennage (ONF),
  - 103,30 € de redevances collectes OM,
  - 2 897,00 € de taxes foncières ;
- 60 830,55 € de charges de personnel dont :
  - 48,75 € d'autre personnel extérieur,
  - 1 070,11 € de cotisations FNAL, CNFPT, CDG de la FPT, autres impôts,
  - 52 671,02 € de personnel titulaire (1 agent à Temps Complet, 2 à TNC),
  - 378,30 € de personnel non titulaire,
  - 2 153,67 € de cotisations caisse de retraite,
  - 3 922,33 € de cotisations assurance personnel,
  - 586,37 € de différentes cotisations (ASSEDIC, FNC, CNAS) ;
- 18 697,00 € d'atténuations de produit (reversement FNGIR et fonds péréquation) ;
- 84 593,61 € autres charges de gestion courante dont :
  - 15 693,08 € d'indemnités élus,
  - 621,43 € de cotisations retraites élus,
  - 8 116,89 € de service incendie versés au département,
  - 57 212,21 € de contributions SGBI, SIVOS,
  - 2 950,00 € de subvention aux associations ;
- 11 498,76 € de charges financières : intérêts des emprunts,
- 50,00 € de charges exceptionnelles,
- 30 022,80 € opérations d'ordre entre section.

Les **recettes** de la section de fonctionnement de **358 510,18 €** comportent :

- 39 182,74 € d'excédent de fonctionnement de 2014,
- 75 851,67 € de produits des services dont :
  - 62 772,49 € de coupes de bois,
  - 2 027,60 € de menus produits forestiers,

- 3 590,49 € de taxe d'affouage,
- 197,00 € de redevance d'occupation domaine public,
- 7 233,60 € remboursement par autre redevable,
- 30,49 € d'autres produits : location chasse ;
- 137 870,71 € d'impôts et taxes comprenant :
  - 111 328,00 € contributions directes (4 taxes communales, dont CFE),
  - 7 424,00 € de cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises CVAE,
  - 7 879,00 € de taxes surfaces commerciales,
  - 2 242,00 € de fonds péréquation RFCI,
  - 8 997,71 € de taxe additionnelle sur les droits de mutation ;
- 51 655,65 € de dotations et participations dont :
  - 27 573,00 € de dotation forfaitaire,
  - 6 538,00 € de dotation solidarité rurale,
  - 4 339,00 € de dotation péréquation,
  - 3 620,00 € de dotation nationale (péréquation),
  - 2 812,00 € de dotations aux élus locaux,
  - 1 340,59 € d'attribution du FDTP,
  - 54,00 € de dotation compensation unique,
  - 1 109,00 € de compensation par l'Etat perte taxe foncière,
  - 6 946,00 € de compensation par l'Etat perte taxe d'habitation,
  - 795,00 € de dotation forfaitaire de recensement,
  - 149,06 € d'autres attributions et participation ;
- 23 926,61 € des autres produits de gestion courante dont :
  - 21 684,84 € de locaux communaux,
  - 2 241,77 € de vente sapins de Noël et différents loyers ;
- 29 418,35 € de produits exceptionnels ;
- 604,45 € opérations d'ordre entre section.

La section d'investissement est déficitaire de 18 350,86 €, reporté en section d'investissement 2016.

Les **dépenses** de la section d'investissement de **211 309,49 €** comprennent :

- 110 452,46 € de remboursement d'emprunts ;
- 604,45 € d'opération d'ordre entre section ;
- 100 252,58 € de dépenses d'équipement dont :
  - 99 564,58 € d'immobilisation corporelles dont :
    - 550,00 € de modif. Zone carte communale. Atelier 25,
    - 1 476,00 € de maîtrise d'œuvre JDBE AE2S,
    - 6 819,90 € d'investissement forestiers 2015,
    - 2 861,00 € de hangar commu. + réfection mon. aux morts,
    - 45 212,64 € de travaux amgt lot. + chemin accès,
    - 36 840,00 € de travaux Les Vignottes,
    - 5 174,24 € de piste forestière Hautpré,
    - 1 318,80 € d'ordinateur portable,
    - 688,00 € immobilisations incorporelles.

Les **recettes** de la section d'investissement de **192 958,63 €** sont composées de :

- 32 063,87 € de dotations (Fonds de compensation TVA et taxe d'aménagement) ;
- 800,00 € de subventions d'investissement : DETR - arrêt de bus ;
- 55 000,00 € d'emprunt court terme (un an pour ligne de trésorerie soldée depuis le vote de mars) ;
- 30 022,80 € opération d'ordre entre section ;
- 75 071,96 € de report d'investissement de 2014.

Le **compte administratif du budget communal 2015 a été adopté**, le 15 avril 2016, à **l'unanimité** des vingt-trois membres présents **du Conseil municipal**, à l'exception du Maire qui ne peut prendre part au vote, car c'est lui qui exécute le budget.

# **Le compte administratif du budget de l'eau 2015 de Sancey le Grand**

## **La section d'exploitation**

- **Les dépenses** d'un montant de 31 545,41 € se répartissent en :
  - 4 328,86 € charges financières (intérêts d'emprunt),
  - 27 216,55 € de dotations aux amortissements.
  
- **Les recettes** d'un total de 66 215,10 € se composent de :
  - 10 813,77 € report d'excédent de fonctionnement 2014,
  - 46 290,32 € vente de produits (factures d'eau + surtaxe eau),
  - 9 111,01 € d'amortissement de subvention.

Au bilan, la **section d'exploitation est excédentaire de 34 669,69 €.**

## **La section d'investissement**

- **Les dépenses** s'élèvent à 67 746,46 € qui se décomposent en :
  - 34 558,83 € de report de déficit d'investissement 2014,
  - 9 111,01 € d'amortissement de subvention,
  - 19 236,82 € emprunts et dettes assimilées (capital prêts)
  - 4 148,40 € d'immobilisations corporelles (solde TP Roulans rues Sous les chènes, Tridard),
  - 691,40 € d'autres immobilisations financières.

Ce budget comprend un reste à réaliser déficitaire de 3 600,00 €.

- **Les recettes** d'un montant de 74 239,18 € comprennent :
  - 18 058,83 € de dotations, fonds et réserves,
  - 27 581,00 € de subvention d'équipement Agence de l'eau,
  - 691,40 € d'immobilisations corporelles,
  - 27 216,55 € d'amortissement des immobilisations,
  - 691,40 € d'autres immobilisations financières.

Au bilan, la **section d'investissement présente un excédent de 6 492,72 €.**

## **Au bilan général :**

- l'excédent d'exploitation de 34 669,69 € du budget de l'eau de la commune de Sancey le Grand est reporté en 2016 en recettes de fonctionnement du budget de l'eau de la commune de Sancey ;
- l'excédent d'investissement de 6 492,72 € du budget de l'eau de la commune de Sancey le Grand est reporté en recettes d'investissement 2016 du budget d'investissement de l'eau de la commune de Sancey.

**Le compte administratif de l'eau de l'année 2015 a été approuvé, le 15 avril 2016, à l'unanimité** des vingt-quatre membres présents et représenté **du Conseil municipal**, à l'exception du Maire qui ne peut prendre part au vote, car c'est lui qui exécute le budget.

# **Le compte administratif du budget de l'eau 2015 de Sancey le Long**

## **La section d'exploitation**

- **Les dépenses** d'un montant de **54 635,71 €** se répartissent en :
  - 7 873,02 € de charges à caractère général dont :
    - 2 736,53 € d'eau, d'énergie,
    - 2 701,77 € d'entretien et petits matériels,
    - 1 858,72 € d'études et analyses,
    - 576,00 € de frais postaux et télécommunication,
  - 9 197,00 € d'atténuation de produits,
  - 5 971,30 € de charges financières (intérêts d'emprunt),
  - 31 594,39 € d'amortissements.
  
- **Les recettes** sont de **118 449,49 €** et comprennent :
  - 56 219,62 € de vente de produit dont 6 486,37 € de redevance pollution domestique,
  - 11 372,00 € d'opération d'ordre entre sections,
  - 50 587,87 € en report d'excédent 2014.

Au bilan, la **section d'exploitation est excédentaire de 63 813,78 €.**

## **La section d'investissement**

- **Les dépenses** s'élèvent à **40 171,44 €** qui correspondent à :
  - 7 406,91 € de report déficit investissement 2014,
  - 1 487,41 € d'immobilisations corporelles (achat lampes UV),
  - 19 905,12 € de remboursement d'emprunts,
  - 11 372,00 € d'opération d'ordre.
  
- **Les recettes** s'élèvent à **42 290,16 €** et correspondent à :
  - 3 288,86 € de fonds divers fonds de compensation TVA (FC TVA),
  - 7 406,91 € de dotations, fonds divers réserves,
  - 31 594,39 € d'opération d'ordre entre sections.

Au bilan, la **section d'investissement présente un bénéfice de 2 118,72 €.**

**Le compte administratif de l'eau de l'année 2015 a été approuvé, le 15 avril 2016, à l'unanimité** des vingt-trois membres présents **du Conseil municipal**, à l'exception du Maire qui ne peut prendre part au vote, car c'est lui qui exécute le budget.

# Budget communal primitif 2016 de Sancey

## Le budget de fonctionnement

Les **dépenses** du budget de **fonctionnement de 1 600 300 €** sont composées de :

- 322 500 € de charges générales,
- 332 000 € de charges de personnel,
- 315 000 € d'autres charges de gestion courante,
- 71 000 € d'atténuation de produits,
- 30 500 € de charges financières (intérêts des prêts),
- 20 000 € de dépenses imprévues,
- 509 300 € de virement à la section d'investissement.

Les **recettes** du budget de **fonctionnement de 1 600 300 €** sont réparties en :

- 531 607,22 € de report de l'excédent de fonctionnement 2015,
- 171 860,00 € de produits des services,
- 494 372,00 € d'impôts et taxes,
- 362 442,00 € de dotations et participations,
- 40 018,78 € d'autres produits de gestion courante.

**Le budget primitif de fonctionnement est équilibré.**

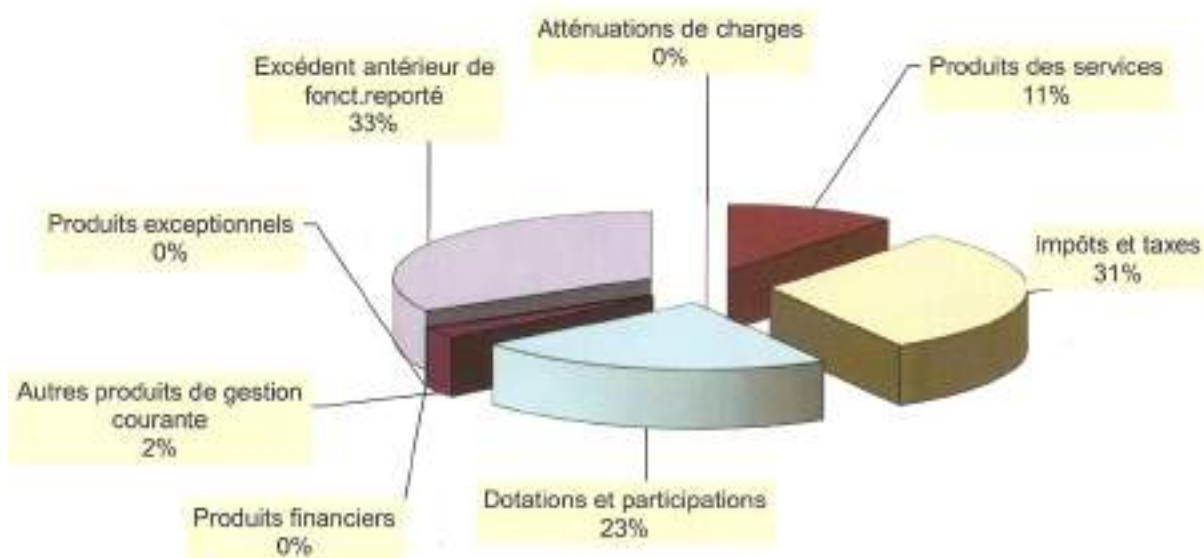
## Le budget d'investissement

Les **dépenses** du budget **d'investissement de 1 414 500 €** sont composées de :

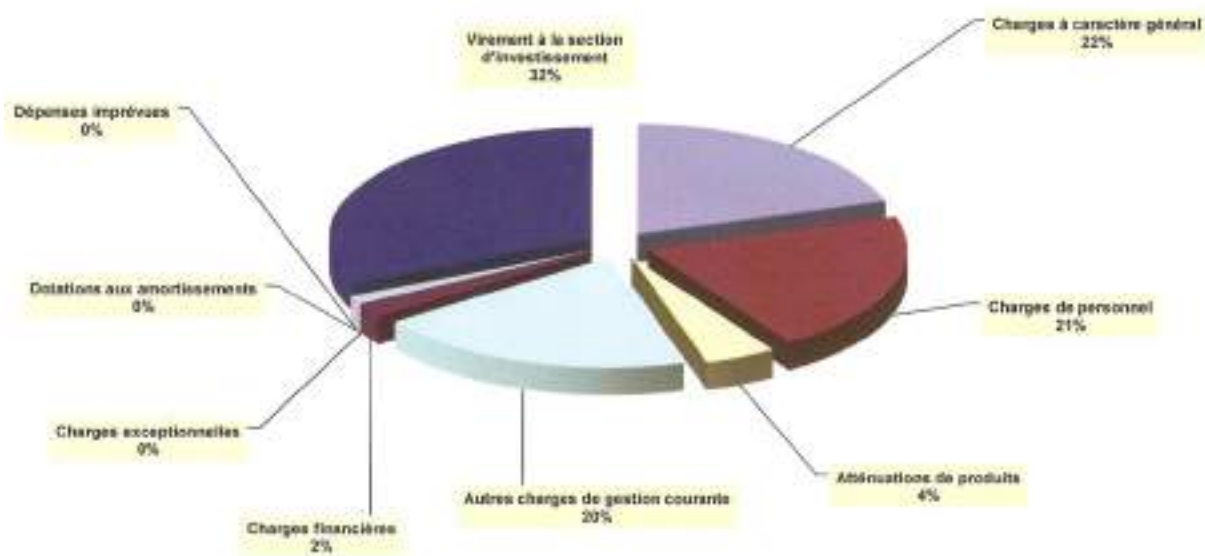
- 74 000 € d'emprunts et dettes assimilées (capital prêts),
- 25 000 € de dépenses imprévues,
- 1 315 500 € de dépenses d'investissement se répartissant comme suit :
  - 265 200 € de restes à réaliser 2015 pour des programmes anciens :
    - 207 000 € d'aménagement centre bourg,
    - 6 000 € de panneaux voiries,
    - 4 000 € de branchement dernière parcelle zone Corvée Mourey,
    - 6 000 € de divers matériels,
    - 200 € de travaux forestiers,
    - 9 000 € d'études JDBE aménagement rue de Lattre (ancien AE2S)
    - 2 000 € d'aménagement entrée du village,
    - 30 000 € de suppression cabine haute rue de Lattre Tassigny,
    - 1 000 € de voirie ;
  - 890 200 € de compléments aux programmes 2015 :
    - 642 200 € d'aménagement centre bourg, enf. réseaux rue du 7 Septembre,
    - 124 000 € de rénovation de l'éclairage public projet Doubs central,
    - 9 000 € de panneaux voiries : N°, rues, hameaux, Jeanne-Antide,
    - 4 000 € de divers matériels,
    - 50 000 € de réfection de voiries diverses,
    - 35 000 € de frais d'étude du Plan local d'urbanisme de Sancey,
    - 26 000 € de travaux forestiers ;
  - 160 100 € de 2016 pour les programmes nouveaux :
    - 40 600 € d'investissement groupe scolaire SIVOS (nombre hab.),

# Budget de fonctionnement communal de Sancey 2016

## SECTION DE FONCTIONNEMENT -RECETTES-



## SECTION DE FONCTIONNEMENT -DEPENSES-



Nota : Selon les calculs le total des pourcentages peut excéder 100 %



**02 janvier 2016**  
**Le Conseil municipal à l'issue des élections du Maire et des adjoints**



**Les employés de la commune g à d : Bénédicte Gauthier, Gaël Watrin, Benjamin Predine, Annie Mourey, Sylvie Faure, Alain Trouillot, Yves Journot, Dominique Flajoulot, David Vermot, Karine Normand, Sandrine Vautherin, Aline Magnin**



**03 avril 2016**

**Carnaval de Sancey : bénévoles et conseillers autour du char de la commune**



**27 mai 2016**

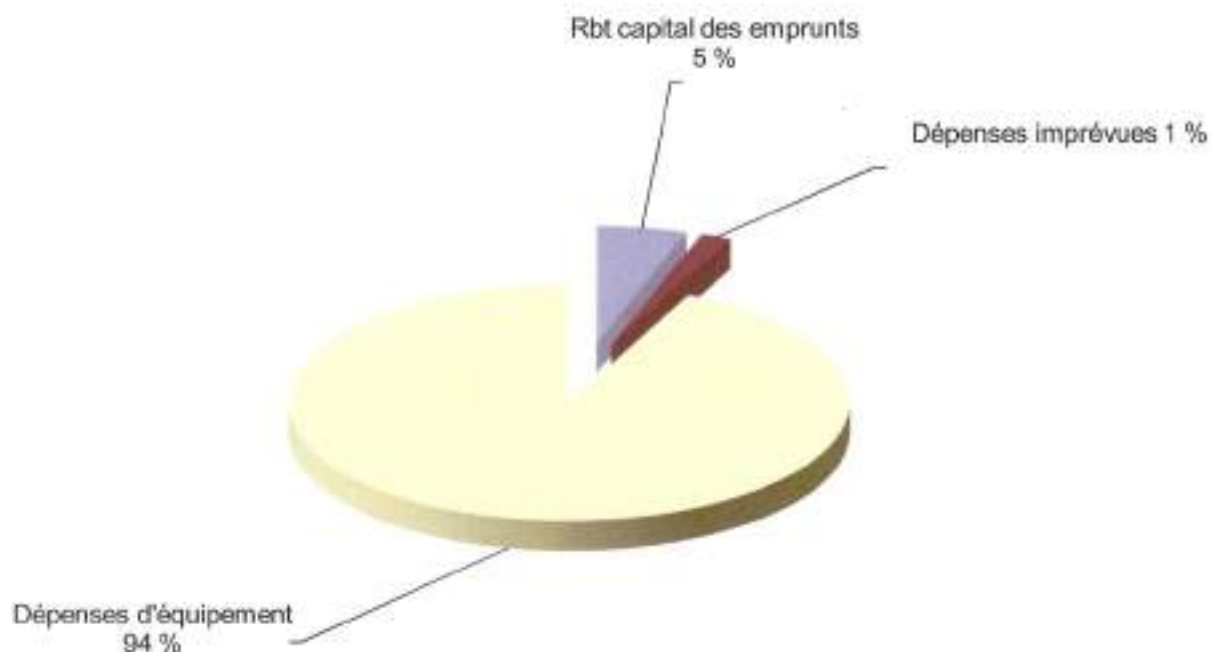
**205 Mamans étaient présentes au moment de convivialité, organisé par la commune, lors de la fête des mères à la Maison du temps libre**

Viremi  
fo

Bulleti



## SECTION D'INVESTISSEMENT -DEPENSES-



Nota : Selon les calculs le total des pourcentages peut excéder 100 %

- 40 500 € du terrain communal cédé au SIVOS,
- 24 000 € de créations de 9 pistes forestières sur 5 km,
- 20 000 € de pont du ruisseau route de Voitre + enrochement,
- 15 000 € d'enrochement mur sur route de Voitre,
- 5 000 € d'études, renforcement, achat terrain rue des Aussanges
- 5 000 € d'études, renforcement, route de Voitre-Lot. Prairie
- 10 000 € de mise en conformité informatique au secrétariat : logiciel scan pour registres état civil + baie de brassage.

Les **recettes** du budget **d'investissement de 1 414 500 €** sont composées de :

- 107 798,80 € de report d'excédent d'investissement 2015,
- 25 000,00 € de produit de cession, vente de terrains,
- 182 401,20 € de dotations, fonds et réserves :
  - 157 401,20 € affectation résultat 2015,
  - 20 000,00 € de FCTVA sur fonds de compensation sur investissement,
  - 5 000,00 € de taxe d'aménagement des constructions nouvelles,
- 290 000,00 € de subventions d'investissement :
  - 200 000,00 € du département pour aménagement centre bourg,
  - 8 000,00 € du parlementaire Jacques Groperrin centre bourg,
  - 5 000,00 € de FEADER projet pistes forestières,
  - 62 000,00 € du SYDED (30 %), de l'Etat (30 à 50 %) éclairage public,
  - 10 000,00 € de DETR pour sécurité trottoirs centre bourg,

- 5 000,00 € de DETR pour renforcement rues de Sancey Le Long,
- 300 000,00 € d'emprunt, prêt aménagement centre bourg,
- 509 300,00 € de virement de la section de fonctionnement.

**Le budget primitif d'investissement est équilibré.**

**Le budget primitif 2016 de la commune est équilibré.** Le budget primitif communal pour l'année 2016 a été voté à l'unanimité des vingt-quatre membres en exercice du Conseil municipal présents et représenté lors de la réunion du 15 avril 2016.

### **Les participations financières aux syndicats intercommunaux**

Le tableau ci-dessous récapitule les montants des **participations financières de la commune** aux différents **syndicats intercommunaux** (fonctionnement et investissement) :

		2011	2012	2013	2014	2015	2016 prévisions
<b>SGBI</b>	SLG	53 771 €	53 771 €	53 771 €	53 020 €	53 020 €	<b>73 652 €</b>
	SLL	21 303 €	21 303 €	21 303 €	20 632 €	20 632 €	
<b>SIVOS</b>	SLG	68 673 €	73 279 €	67 883 €	87 140 €	96 284 €	<b>117 646 €</b>
	SLL	23 167 €	22 911 €	20 375 €	22 020 €	24 765 €	

Nota :

- La commune ne participe plus, depuis 2006, au financement du Syndicat intercommunal à vocation unique (SIVU) - assainissement du val de Sancey -. Le SIVU a ses ressources propres assurées par les parts fixes et proportionnelles des factures d'assainissement, ainsi que les taxes de raccordement au réseau d'assainissement.

## **Le budget primitif 2016 du lotissement "la Prairie "**

### La section de fonctionnement

- **Les dépenses s'élèvent à 1 515 250,31 € et sont composées de :**
  - 3 000,00 € de charges à caractère général,
  - 8 000,00 € de charges financières (intérêts),
  - 794 262,24 € d'opération d'ordre, écriture de stock (variation des terrains),
  - 8 000,00 € de frais d'accessoires,
  - 701 988,07 € de virement à la section d'investissement.
- **Les recettes s'élèvent à 1 515 250,31 € et comprennent :**
  - 296 294,42 € de report d'excédent de fonctionnement 2015,
  - 405 693,65 € de vente des 20 lots disponibles,
  - 805 262,24 € d'opération d'ordre entre sections,
  - 8 000,00 € d'opération d'ordre à l'intérieur de la section.

### La section d'investissement

- **Les dépenses s'élèvent à 1 496 250,31 € et sont composées de :**
  - 680 988,07 € de report de déficit de la section d'investissement 2015,
  - 10 000,00 € de remboursement d'emprunts,
  - 805 262,24 € de travaux en cours de production de biens.
- **Les recettes s'élèvent à 1 496 250,31 € et comprennent :**
  - 701 988,07 € de virement de la section de fonctionnement,
  - 794 262,24 € d'en cours de production de biens.

## **Le budget primitif de l'eau 2016 de Sancey**

### **La section d'exploitation**

- **Les dépenses s'élèvent à 164 289,00 € et comprennent :**
  - 21 000,00 € de charges à caractère général (électricité, analyses, rapport annuel),
  - 5 000,00 € de charges de personnel,
  - 10 000,00 € d'atténuation de produit (redevance pollution domestique),
  - 2 000,44 € de dépenses imprévues,
  - 700,00 € d'autres charges de gestion courante,
  - 12 500,00 € de charges financières (intérêts d'emprunt),
  - 60 000,56 € de dotations aux amortissements,
  - 53 088,00 € de virement à la section d'investissement.
- **Les recettes d'un total de 197 584,00 € se composent de :**
  - 98 483,47 € d'excédent de fonctionnement 2015 reporté,
  - 78 000,53 € de produits des services (avenant Gaz et eaux et pollution domestique),
  - 21 100,00 € de produits exceptionnels (amortissement subvention).

### **La section d'investissement**

- **Les dépenses s'élèvent à 149 600,00 € et se décomposent en :**
  - 21 100,00 € de subventions d'investissement (amortissement),
  - 42 000,00 € d'emprunts et dettes assimilées (capital emprunt),
  - 69 500,00 € d'immobilisations en cours dont :
    1. 54 000 € de travaux rue des Aussanges,
    2. 10 000 € de numérisation réseau d'eau de Sancey le Long,
    3. 5 500 € de fin programme protection des sources,
  - 13 000,00 € d'autres immobilisations financières (TVA protection des sources, travaux rue des Aussanges et numérisation réseaux Sancey le Long),
  - 4 000,00 € de dépenses imprévues.
- **Les recettes d'un montant de 149 600,00 € comprennent :**
  - 8 611,44 € d'excédent d'investissement 2015,
  - 53 088,00 € de virement de la section d'exploitation,
  - 1 900,00 € de subvention d'investissement (protection des sources),
  - 13 000,00 € d'immobilisations corporelles,
  - 60 000,56 € d'amortissements des immobilisations,
  - 13 000,00 € d'autres créances immobilières.

**Les budgets primitifs 2016 lotissement et eau de Sancey ont été approuvés le 10 avril 2015, à l'unanimité des vingt-quatre membres présents et représenté du conseil municipal.**

## La forêt communale

### Quelques données générales

La surface totale de la forêt communale est de 953 hectares. Les numéros des coupes de l'ex commune de Sancey le Grand sont modifiés. Autre conséquence de la création de la commune nouvelle : les lignes de coupe seront refondues et réparties au sein de la nouvelle Association communale de chasse agréée de la commune de Sancey.

### Pistes forestières

Après la réalisation de la piste forestière d'Hautpré, la commission a proposé de réaliser, en différents lieux de la forêt communale de Sancey, pour la désenclaver, sept tronçons de pistes forestières sur une longueur totale de 3,7 km. Ces travaux, subventionnés à hauteur de 40 %, valoriseront la forêt en facilitant son exploitation.

### Affouage

L'affouage fait partie du processus de gestion, de mise en valeur et de protection de la forêt communale pour optimiser la production de bois, conserver une forêt stable, préserver la biodiversité et les paysages. Héritage des pratiques communautaires de l'Ancien Régime, l'affouage a pour but la satisfaction des besoins domestiques des personnes qui possèdent ou occupent un logement fixe et réel dans la commune, et sans que les bénéficiaires ne puissent vendre les bois qui leur ont été délivrés en nature (Articles L.243-1 du Code forestier).

Pour entrer en possession de sa portion d'affouage, tirée au sort, le **bénéficiaire doit satisfaire à cinq conditions** : être inscrit sur le rôle, avoir payé sa taxe, avoir pris connaissance du règlement, **présenter une copie de l'attestation d'assurance « responsabilité civile »** et avoir signé le règlement. Ces conditions remplies, le **maire délivre une autorisation** permettant à l'affouagiste d'entrer en possession de sa portion et d'engager son exploitation en **respectant le règlement national d'exploitation forestière**, notamment : protéger le peuplement et les sols, ne pas brûler les rémanents, débarder en utilisant les cloisonnements d'exploitation, les pistes et les itinéraires prévus à cet effet, protéger les infrastructures forestières, ne pas franchir les cours d'eau, utiliser des biolubrifiants pour les scies à chaînes, maintenir les lieux propres.

**L'inobservation des prescriptions du règlement et les dommages commis** feront l'objet d'un constat par les garants qui sera adressé à l'affouagiste. Un des **garants** peut informer la commune des dégâts occasionnés. L'**agent ONF**, responsable des coupes, peut ordonner par écrit la suspension de tout ou partie de l'exploitation. Il est recommandé aux **affouagistes d'adopter les mêmes règles de sécurité que les professionnels : casque forestier**, gants adaptés, pantalon anti-coupure, chaussures ou bottes de sécurité.

Dès la remise de la portion à l'affouagiste, il en est le gardien et donc responsable de tout dommage qu'un arbre de sa portion pourrait causer à autrui et civilement responsable de ses fautes éventuelles lors de l'exploitation. Il peut être pénalement et personnellement responsable de tous délits d'imprudences commis lors de l'exploitation.

Par ailleurs :

- un délai d'exploitation est fixé. Après cette date, l'exploitation est interdite pour permettre la régénération des peuplements. **Si un affouagiste n'a pas terminé sa coupe dans le délai fixé par délibération, il sera déchu de ses droits sur la portion attribuée** (article L.243-1 du Code forestier).
- le délai d'enlèvement est fixé pour permettre la sortie du bois sur sol portant en dehors des périodes pluvieuses.

## **Plan local d'urbanisme (PLU)**

Mi 2015, en raison de la création de la commune nouvelle, alors que la concertation avec la profession agricole et que le Projet d'aménagement et de développement durable (PADD) avaient été débattus, la commune de Sancey le Grand a stoppé la poursuite de la transformation de sa carte communale, validée en 2007, en Plan local d'urbanisme (PLU). Relancé au printemps 2016, pour la totalité du territoire de la commune de Sancey, le dossier en est à la phase de diagnostic. La mission d'aide à la réalisation du PLU de Sancey a été confiée par le Conseil municipal à l'Agence de développement et d'urbanisme (ADU) du Pays de Montbéliard.

Il est opportun de préciser que le PLU de Sancey devra prendre en compte le Schéma de cohérence territorial (SCoT) du Doubs central. Une réunion d'information le 12 avril 2016, au profit des habitants intéressés par ce sujet majeur pour l'avenir du vallon et plus encore celui de notre commune, a rassemblé 30 personnes dont 10 Sancéens et 17 élus dont 10 de Sancey.

### **La procédure d'élaboration**

1. Délibération du Conseil municipal qui prescrit l'élaboration du PLU et fixe les modalités de la concertation avec la population, les associations et de la consultation des personnes publiques associées (Etat, chambre d'agriculture, CCI, communauté de communes ...) ; avril 2016
2. Débat au sein du Conseil municipal sur les orientations générales du PADD au plus tard deux mois avant l'examen du PLU ; automne 2016
3. Délibération du Conseil municipal qui tire le bilan de la concertation et arrête le projet de PLU, puis consultation des personnes publiques associées (3 mois) ;
4. Enquête publique (1 mois) ;
5. Approbation du PLU par le Conseil municipal : 1<sup>er</sup> semestre 2017

### **Les effets juridiques du PLU**

- Le PLU approuvé donne compétence de plein droit et de façon définitive au Maire, en matière d'instruction et de délivrance des autorisations d'occupation et d'utilisation des sols,
- Le règlement et ses documents graphiques, ainsi que les orientations d'aménagement et de programmation du PLU approuvé, sont opposables à toute personne publique ou privée,
- L'approbation du PLU permet à la commune l'institution d'un droit de préemption urbain (DPU) sur tout ou partie des zones U et AU, la création de ZAC, la création d'emplacements réservés... Ce sont des outils fonciers qui permettent la mise en œuvre des projets communaux.

### **Que contient le dossier PLU ?**

1. Le Projet d'aménagement et de développement durable (PADD) qui définit les orientations générales d'urbanisme et d'aménagement pour l'ensemble de la commune : c'est le projet communal,
2. Le rapport de présentation qui justifie et explicite
  - les choix d'aménagement retenus par la commune,
  - le zonage qui délimite le territoire en quatre types de zones : zone agricole (A), zone naturelle et forestière (N), zone urbaine (U), zone à urbaniser (AU) en lien avec les orientations contenues dans le PADD.

3. Le règlement attaché à chaque zone qui définit la nature de l'occupation du sol en fonction de l'environnement urbain architectural naturel et paysager et des équipements et réseaux.

Le règlement répond aux questions :

- où puis-je construire ?
- quels espaces je préserve ?
- comment je prends en compte mon environnement ?
- comment je me raccorde aux réseaux ?

## Aménagement centre bourg

Validé en séance du 13 décembre 2013, présenté aux riverains, puis aux habitants, le projet se concrétise au cours du 2<sup>ème</sup> semestre 2016.

L'enfouissement des réseaux secs proposé par la commission a été retenu en raison du surcoût réduit de l'opération et de la rénovation complète de l'éclairage public nécessaire.

Le projet, largement développé dans le bulletin municipal N°32 d'août 2014, n'a pas suscité de commentaires particuliers. Sur les 4 tranches définies place Jeanne d'Arc, rue du 7 septembre 1944 jusqu'à la lanterne, secteur de la mairie, rue Montravers jusqu'à la chapelle, 2 seront réalisées. Certes, ce projet a provoqué et provoquera des changements de comportement au niveau de la circulation, du stationnement. Il n'est pas inutile de rappeler les différentes priorités retenues qui concernent la sécurisation et la réappropriation de l'espace public par les habitants en :

- **réduisant l'espace routier à une largeur de six mètres**, contribuant ainsi à la réduction de la vitesse de transit et au renforcement de la sécurité ;
- **définissant une liaison mode doux**, d'une largeur de 1,80 m réservée aux piétons, cyclistes, préservant leur sécurité et tranquillité par la ségrégation des espaces et la réduction de traversée des routes départementales ;
- **réhabilitant des secteurs partagés et valorisant quelques espaces verts** ;
- **ordonnant le stationnement** des véhicules, l'accès aux riverains, aux handicapés ;
- **préservant des activités et des aspects pratiques** tels que la foire, la fête, le déneigement.

Le résultat de l'appel d'offres a été approuvé lors de la réunion du Conseil municipal du 10 juin dernier. L'entreprise la mieux-disante est le groupement Bonnefoy TP (Saône) et Climent TP (Voujeaucourt) pour un montant de 578 245,24 € HT soit 693 894,29 TTC. Les travaux concernent la :

- **tranche ferme** secteur place Jeanne d'Arc : 277 256,42 € HT, y compris pour la liaison mode doux option hydroway pour 34 250 € HT,
- **tranche conditionnelle** rue du 7 Septembre 1944 jusqu'à " la lanterne " : 300 988,82 € HT, y compris pour la liaison mode doux option hydroway pour 41 100 € HT. Au budget primitif de 2016, 600 000 € HT ont été provisionnés avec des subventions attendues à hauteur de 185 000 €.

Cet aménagement structurant, comme celui de la place des platanes, répondant à une attente, sont permis par les économies faites sur le budget de fonctionnement et par le recours à l'emprunt. Par comparaison le coût des aménagements de la place des platanes (ex Sancey le Long) et de la rue du 7 septembre 1944 (ex Sancey le Grand) est équivalent.

## Embellissement du village

La commission a poursuivi l'objectif de réalisation de massifs en pleine terre débutée voici plusieurs années. Après deux massifs au cœur du village (place Jeanne d'Arc et à l'arrière de la chapelle), les massifs de plantes vivaces en pleine terre de la rue de Lattre, puis l'entrée route de Besançon, les nouveautés 2016 concernent l'entrée de Sancey aux Vignottes, l'espace camping-car en direction de Laviron, et les abords du cimetière en coordination avec le SGBI.

### Quelques remarques générales du fleurissement 2015

Le 21 juillet 2015, la commission de notation, composée de 3 des 6 membres de la commission (2 noteurs et 1 chauffeur-photographe), accompagnée d'une personne extérieure experte en fleurs, a parcouru la totalité de la commune : bourg et écarts. Chacun des trois noteurs a eu pour mission d'établir deux notes attribuées l'une pour la vue d'ensemble, la seconde pour le fleurissement. Le total des 6 notes a déterminé le classement final.

La vue d'ensemble correspond à la vue depuis l'espace public : rue, place ; les espaces privés non visibles ne sont pas pris en considération. Quelques impacts négatifs constatés au fil du parcours : piles de bois mal placées, matériel sans doute déposé provisoirement, mais en place depuis quelque temps, arbustes ou haie non taillés, haie masquant la vue de l'espace fleuri depuis la rue, terrain herbager non tondu, positionnement de l'étendoir à linge ... A contrario, des aménagements mettent en valeur la propriété et le secteur : ravalement de façade et accès aménagé, taille de la haie privée en bordure de l'espace public, tonte de l'espace public situé devant la résidence, plantation de fleurs, fleurissement par des personnes âgées.

Trois catégories ont été retenues : maisons individuelles, commerces, fermes. Selon la catégorie, un classement a été établi, complété par des encouragements.

#### Maisons individuelles

1 <sup>er</sup> Michel Jean-Paul	2 <sup>ème</sup> Della Chiesa Paulette	3 <sup>ème</sup> Cantin Claude
4 <sup>ème</sup> Corbet Thierry	5 <sup>ème</sup> Corbet Catherine	6 <sup>ème</sup> Guignard Colombe
7 <sup>ème</sup> Grosjean Claude	8 <sup>ème</sup> Binet Stéphane	9 <sup>ème</sup> Binet Jean-Louis
10 <sup>ème</sup> Graizely Jean	11 <sup>ème</sup> Petit Pierre	12 <sup>ème</sup> Crucet Patrick
13 <sup>ème</sup> Romain Aimé	14 <sup>ème</sup> Poux Louis-Bertrand	15 <sup>ème</sup> Delacour Françoise
16 <sup>ème</sup> Philippe Béatrice	17 <sup>ème</sup> Tonnerre Marie-Claude	18 <sup>ème</sup> Vermot Jean
19 <sup>ème</sup> Cuenot Marcel	20 <sup>ème</sup> Cornéglio Gérard	21 <sup>ème</sup> Renoud Virginie

#### Commerces

1 <sup>er</sup> Muller Valérie Chez Maxime	2 <sup>ème</sup> Cycles Simonin	3 <sup>ème</sup> Infirmiers rue de Lattre
4 <sup>ème</sup> Collège Sainte Jeanne-Antide	5 <sup>ème</sup> Pharmacie Schär	

#### Fermes

1 <sup>er</sup> Noirot Eric	2 <sup>ème</sup> Faivre Bertrand	3 <sup>ème</sup> Ponçot Daniel
-----------------------------	----------------------------------	--------------------------------

Le concours 2016 concernera l'ensemble des habitations de la commune de Sancey, avec les règles définies ci-dessus. Une quatrième catégorie sera ajoutée : balcons.

### Coopération

La municipalité remercie les personnes qui entretiennent, tondent, fleurissent le devant de leur résidence et plus particulièrement lorsqu'il s'agit d'espace public.

Elle **souhaite** vivement, **lorsque des arbustes empiètent sur l'espace public, qu'une taille soit entreprise** par les propriétaires, ou locataires, de leur domaine privé en bordure de l'espace public, afin de contribuer, en dégagant l'espace, à la sécurité des usagers de la voie publique, plus spécialement celle des piétons et cyclistes.

## **Aménagement rue de Lattre de Tassigny**

Initialement intitulé aménagement entre deux Sancey (AE2S), ce dossier progresse normalement. Depuis décembre 2014, la commission, composée de 12 Conseillers, s'est réunie à 18 reprises dont 9 depuis la création de la commune nouvelle.

### **Critères de priorité**

Les critères généraux, définis ci-après, recherchant à privilégier le "vivre ensemble" et le respect des différentes réglementations, seront applicables à toutes les options envisagées concernant l'aménagement de notre commune :

1. sécurité,
2. intérêt général,
3. financier,
4. esthétique et cohérence d'ensemble.

### **Secteurs étudiés**

Trois tronçons font l'objet d'un examen détaillé, il s'agit de :

- tronçon N°1 du pont sur la Baume au cimetière ;
- tronçon N°2 de la maison Verdot au pont Freinon sur la Voyer ;
- tronçon N°3 du pont Freinon à la poste.

A ces tronçons étudiés ont été raccordés : la rue de la Yèse, les parkings de l'église, du stade Paul Girardet, de la MTL, du SGBI (devant la CCVS) et du cimetière. Dans ses réflexions au titre de la cohérence et de l'aménagement global, la commission juge le 1<sup>er</sup> tronçon prioritaire car le plus dangereux.

Au stade actuel, quelques grandes lignes peuvent être diffusées :

- Largeur de la route départementale uniformisée à six mètres,
- Création d'une liaison mode doux reliant la poste à Maximarché,
- Sécurisation du stationnement temporaire des transports scolaires,
- Optimisation des grands parkings existants et adaptation des parkings aux activités.

## **Eclairage public**

En 2014, la commune de Sancey le Grand, comme 13 autres municipalités, a bénéficié d'une première vague de travaux proposée par le Pôle d'équilibre territorial et rural (PETR) Doubs central offrant aux 119 communes le composant de souscrire à un premier projet de rénovation de l'éclairage public. Sur les 541 points lumineux rénovés, 41 en forme de boule appartenaient à Sancey le Grand (rues des Jonchets, des Soyottes et de la Fenotte).

En 2016, s'appuyant sur un accord entre l'Etat et le PETR Doubs central, un nouveau programme de rénovation plus ambitieux intitulé Territoire à énergie positive pour la croissance verte (TEPCV) est proposé aux communes. S'élevant à 500 000 €, signé en juillet 2015 par la Ministre de l'environnement, du développement durable et de l'énergie et le 3<sup>ème</sup> vice-Président du PETR, 50 000 € sont réservés pour promouvoir la rénovation de logements et 450 000 € sont destinés à la rénovation de l'éclairage public. La part financière restant à la charge des collectivités est de l'ordre de 20 % (50 % Etat, 30 % SYDED).

En décembre 2015, une seconde enveloppe de 500 000 € apportée par l'Etat était retenue par le PETR pour l'augmentation du nombre de points lumineux à remplacer.

Fort des diagnostics effectués sur son territoire, la commune de Sancey qui comporte 288 points lumineux postule à nouveau pour rénover l'éclairage afin d'une part de faire des économies de consommation et d'autre part d'améliorer la qualité de l'éclairage. Dans cette perspective la commune a provisionné 124 000 € au budget communal.



# Association " Jeunesse de Sancey "

## Présentation :

Président : Léo Faivre                      Vice-président : Edouard Croissant  
Secrétaire : Audrey Simonin              Trésorière : Victoria Piquerez  
Membres : Arthur - Aurélie - Baptiste - Célia - David - Jérémy - Jérôme  
                 Julian - Julie - Olivier - Thibaud - Vincent - Xavier  
Création : novembre 2014  
Contact page facebook : " jeunesse de sancey "  
Adresse mail : [associationjeunessedesancey@gmail.com](mailto:associationjeunessedesancey@gmail.com)

## Motivation : *participer à la vie associative et festive du village de Sancey*

C'est un groupe de bons copains qui aiment se retrouver chaque week-end, et le plus souvent possible, surtout depuis les fêtes de conscrits de début d'année. Après quelques réflexions et par un désir collectif, ils décident de créer une association.

Quelques mises au point s'imposent ; ils créent un règlement intérieur, ils se réunissent afin de tout concrétiser en novembre 2014 : l'association est créée (loi 1901), elle s'appelle : " Jeunesse de Sancey ".

Depuis 2015, ils participent à des buvettes lors de diverses manifestations, fêtes et bals :

Juin	: fête de Sancey	Juillet	: fête nationale
Août	: fête des tracteurs	Novembre	: soirée beaujolais à La Baume

En 2016, ils ont préparé avec ardeur et imagination une très belle participation au carnaval du 3 avril, avec la construction d'un char sur le thème " les pirates " ; ils se sont fait très remarquer, avec un grand succès au défilé ; en fin d'année, une collaboration avec une autre association leur permettra d'envisager un souper dansant.

Afin de partager toujours de très bons moments tous ensemble, ils organisent des sorties : soirée " resto ", suivie d'une sortie en bus au " MC3 ", bus pour une journée au marché de Noël à Strasbourg ; le prochain projet est une sortie à la journée en bus à « Europapark ».

Tous les jeunes motivés de notre village, à partir de 18 ans, peuvent venir les rejoindre ; ils sont les bienvenus.

## Quelques extraits des statuts :

" Il est fondé entre les adhérents aux présents statuts une association régie par la loi du 1<sup>er</sup> juillet 1901 et le décret du 16 août 1901, ayant pour titre : Jeunesse de Sancey.

Cette association a pour objet l'organisation de fêtes sur la commune de Sancey.

Le siège social est fixé à : 13 rue de la Baume 25430 Sancey.

Les ressources de l'association comprennent :

1. le montant des droits d'entrée et des cotisations,
2. les subventions de l'Etat, des départements et des communes,
3. toutes les ressources autorisées par les lois et règlements en vigueur.

L'association est dirigée par un bureau de 4 membres, élus pour 1 année par l'assemblée générale. Les membres sont rééligibles.

Le bureau se réunit au moins une fois tous les six mois, sur convocation du président, ou à la demande du quart de ses membres.

Toutes les fonctions, y compris celles des membres du conseil d'administration et du bureau, sont gratuites et bénévoles. "

**Lettre du 5 janvier 2016 adressée par Frédéric Cartier, Maire de Sancey,  
aux Maires et Conseillers municipaux des 18 communes composants  
la Communauté de communes du vallon de Sancey (CCVS)**

" ...

*Au-delà de mes bons vœux, si je me suis décidé à vous écrire, c'est aussi pour vous expliquer la position que tiennent depuis la proposition du Schéma Départemental de Coopération Intercommunal (SDCI) les élus des communes de Sancey le Long et de Sancey le Grand, devenues depuis le 1er janvier 2016, la commune nouvelle de Sancey.*

*Fin décembre 2015, seize des dix-huit communes de notre communauté de communes (CC) représentant 63% de la population avaient approuvé la proposition du SDCI qui consiste en la fusion de notre EPCI avec celui du plateau de Belleherbe, la CC Entre Dessouder et Barbèche.*

*Votre décision est souveraine et nous la respectons.*

*Bien entendu, la proximité des acteurs qui composeront cette nouvelle structure intercommunale et la représentativité des élus de nos communes, la cohérence géographique et sociale des territoires sont des arguments indéniables auxquels nous ne pouvons adhérer.*

*Toutefois, la situation et les enjeux futurs, ont conduit les élus de Sancey à conclure qu'un territoire intercommunal à 5000 habitants seulement, est une erreur qui aura des conséquences importantes à moyen et long terme pour notre territoire et ses habitants.*

*Notons que sur le territoire, la CCEDB, 6 des 14 communes représentant 37% de la population ont refusé le même schéma. Ainsi, si le Préfet respecte l'avis des communes, le seuil de 5 000 habitants ne serait pas atteint.*

*Notre réflexion est le fruit des réponses apportées à la question suivante : comment cette nouvelle communauté de communes enclavée, distante de plus de 45 minutes des trois agglomérations du département, comptant moins de 0,2% de la population de la nouvelle région et deux bourgs-centres de faible importance (Sancey : 1 300 habitants, Belleherbe : 600 habitants), pourra relever les enjeux de développement promis aux EPCI à moyen et long terme ?*

***D'abord, ses moyens financiers, quoiqu'on en dise, seront faibles.***

*Rappelons les chiffres présentés lors des études comparatives avec les CC voisines. Là où le produit fiscal attendu par habitant sur la CC Belleherbe-Sancey est de 75 € pour 2016, il dépasse les 100 € sur les CC voisines. Plus que par les taux, cette différence s'explique par des bases fiscales plus faibles sur notre territoire.*

*De surcroît, la baisse de la Dotation globale de fonctionnement (DGF) sera à peine compensée par les revenus fiscaux liés à l'installation du nouveau parc éolien comme il nous l'a été présenté lors de la préparation du budget 2015.*

*Comment financerons-nous alors nos projets de développement ? D'autant plus que pour exister demain, une Communauté de Communes de petite taille, doit intégrer de nombreuses compétences pour être viable et avoir du sens. A ma grande crainte, la hausse des impôts sera le seul recours.*

***Ensuite, les moyens humains et les compétences de nos services appelés aussi "ingénierie" seront trop minces pour répondre aux exigences techniques des politiques et financements publics de demain.***

*Les élus qui siègent au PETR Doubs central peuvent témoigner de la complexification croissante des dossiers et par conséquent des besoins importants d'agents formés pour y répondre.*

*Les modes de financement actuels tendent vers des appels à projet nécessitant la justification d'une politique clarifiée, partagée et planifiée (schéma de services, schéma de développement économique..). Notre petite CC, composée au plus d'un agent de développement et de trois secrétaires n'aura ni les moyens*

*humains, ni le temps pour répondre aux appels lancés par les organismes financeurs (Europe, Etat, Région). Et c'est notre population, qui, au final, en sera pénalisée.*

***Enfin, je voudrais une nouvelle fois mentionner que la loi NOTRe est le troisième volet d'une vaste réforme territoriale après la Loi MAPTAM (2014) qui marque l'avènement des métropoles et la Loi de délimitation et de création des grandes régions (2015).***

*La réorganisation territoriale est en marche et les majorités à la tête du pays, quelles qu'elles soient, y sont attachées. Il faut avoir conscience que notre pays est en pleine restructuration et que la machine ne s'arrêtera pas.*

*C'est pourquoi, nous pensons que cette évolution rapide et irréversible contribuera au renforcement de la précarité et la fragilité d'une Communauté de Communes de 5000 habitants.*

*La limite des moyens financiers et humains conjuguée à une réorganisation territoriale rapide aura pour seule conséquence à moyen terme de rendre le territoire de notre nouvelle CC à 5 000 habitants impuissant et de le voir rapidement contraint d'évoluer vers une structure plus grande.*

*Que se passera-t-il, et ce moment n'est pas si loin, lorsque notre CC de 5000 habitants devra évoluer vers une structure plus grande ? Les communes du plateau de Belleherbe souhaiteront rejoindre, et c'est bien naturel, ses voisines du plateau maïchois et celles du vallon de Sancey aspireront à rallier la vallée du Doubs.*

*Ce qui aura été construit ensemble risque d'être remis en cause et tout le travail réalisé aura été vain...*

***Et une fois intégrés à la grande CC, qu'aurons-nous à décider dans cette structure déjà organisée ?***

*Qu'en sera-t-il alors :*

- de notre représentativité au conseil communautaire et dans l'organe dirigeant ?*
- de nos possibilités d'extension de nos villages dans le cadre du PLU i ?*
- de l'accord avec les communes sur le reversement des revenus fiscaux liés aux éoliennes ?*
- de notre maison des services ?*
- de l'extension de notre zone d'activité ?*
- de la création de nos groupes scolaires ?, etc...*

*Notre crainte, en n'étant pas à la genèse d'un projet qui nous sera imposé à court terme, est de ne pas pouvoir décider de ces questions.*

***Un autre projet doit être encore possible. Pourquoi ?***

*Pour toutes les raisons évoquées plus haut qu'un territoire de grande taille ne doit pas faire peur.*

*Prenons pour exemple notre participation au Doubs Central. Depuis le début des années 2000, le territoire du Vallon de Sancey n'a jamais été lésé par les élus de autres territoires et pas davantage par le territoire le plus fortement peuplé concert le bourg-centre du Pays. Je vous rappelle que la CCVS est la communauté de communes du Doubs Central qui, en 15 ans, a bénéficié du meilleur rapport participation/subvention, supérieur à 10 (pour 1 euro engagé pour financer le Doubs Central, plus de 10 euros ont été reçus sous forme d'aides financières sur notre CC).*

*Par conséquent, je peux affirmer qu'être associé à plus grand que nous, ne nous a pas été défavorable.*

***Depuis le début des échanges sur la loi NOTRe, le Conseil municipal de Sancey est favorable à une grande Communauté de Communes avec des compétences resserrées s'appuyant sur les besoins essentiels qui ne peuvent être menés qu'à grande échelle. Je pense au développement économique, au tourisme, à l'aménagement de l'espace (instruction des***

Permis de construire), à la collecte des déchets et à la protection de l'environnement et la gestion des maisons de services publiques. Ces maisons de services, présentes sur chaque ancienne CC, auraient pour fonction de maintenir des services de proximité en direction de la population, assurant ainsi un élément fort du maillage territorial.

Par ailleurs, une CC à grande échelle assurerait, également à mon sens, une pérennisation du rôle des communes avec des compétences préservées.

J'entends bien que la gouvernance avec un nombre important de délégués sera difficile mais elle n'est pas insurmontable. Il faut donc réfléchir à une autre forme d'organisation, avec un exécutif réduit dans lequel chaque territoire est représenté.

Tout est à définir ! Et nous devons le faire ensemble ! Il s'agit de travailler avec les autres territoires pour élaborer une charte ou un pacte de territoire dans lequel tous ces éléments seront à préciser. Ainsi nous défendrons au mieux les intérêts de notre territoire et ceux de nos habitants.

**Mais, si nous ne sommes pas acteurs dans cette construction, dans quelques années, quand nous serons "avalés" de force dans une grande structure, serons-nous consultés ?**

**Les élus de la CCVS, depuis 15 ans, ont été ambitieux, Il faut poursuivre !** Fin des années 90, les cantons de Vercel, et Pierrefontaine s'associaient pour constituer une CC de 18 000 habitants. A l'époque cette initiative avait essuyé plus d'une critique. Près de 15 ans plus tard, tout le monde s'accorde à dire que cette décision était visionnaire et a servi l'intérêt général.

..." Frédéric Cartier.



Par arrêté préfectoral N°25-2016-03-29-031 du 29 mars 2016, Raphaël Bartolt, Préfet du Doubs a entériné le schéma départemental de coopération intercommunale, en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2017 pour les six ans à venir. La carte ci-contre présente le territoire des futures CC :

- ✓ PMA 63 c **127 916 h**
- ✓ Baume-Vaîte-Dame Blanche 59 c, **17 140 h**
- ✓ Rougemont-Clerval-L'Isle sur le Doubs 57c, **16 570 h**
- ✓ Maiche-Saint-Hippolyte 43 c, **18 446 h**
- ✓ Pierrefontaine-Vercel 47c, **23 501 h**
- ✓ Russey 17 c, 6 249 h
- ✓ **Sancey-Belleherbe 27 c, 5 293 h**

Lors de la réunion du Conseil communautaire de la Communauté de communes du vallon de Sancey le 30 mai 2016, le Conseil a approuvé par 19 voix pour et 8 voix contre (délégués de Sancey) l'arrêté préfectoral du 29 mars 2016 définissant l'extension de la CCVS composée des 17 communes de la CCVS (3 445 h) , de 9 communes de la CC entre Dessoubre et Barbèche (Belleherbe, Bretonvillers, Chamesey, Charmoille, Provenchère, La Grange, Longeville lès Russey, Peseux, Rosières sur Barbèche 1 275 h) et de la commune de Froidevaux 65 h.

## Informations du Centre de secours

### Bilan d'activités du Centre de secours

- En 2015, **261 missions de secours ont été recensées**, en augmentation de 18,6 % par rapport à 2014, justifiant 334 sorties. Une mission de secours peut comprendre plusieurs sorties, qui correspondent à l'envoi d'un ou plusieurs moyens matériels, avec un effectif adapté à l'intervention. Ces 261 missions se répartissent en 91 sur Sancey, 102 sur les 16 autres communes de la CCVS, 42 sur des communes de la CCEDEB et 26 en dehors de ces territoires.  
65 % des sorties correspondent à des secours à personnes, 18 % concernent des interventions d'incendie et 11 % se rapportent aux accidents sur la voie publique. La charge opérationnelle correspond à **2 615 heures** (temps x nombre de pompiers).
- Composition d'une équipe d'intervention :
  - pour une sortie incendie, l'équipe minimale est un chef d'agrès, un conducteur engin, deux chefs d'équipe (caporaux) et deux sapeurs ;
  - pour un secours à personne, l'effectif comprend un chef d'agrès, un conducteur d'engin, un équipier avec éventuellement un stagiaire en formation.
- S'agissant des interventions, différentes qualifications sont requises :
  - **Chefs de groupe**, le centre en compte 5 pour les secteurs de Belleherbe, Pierrefontaine lès Varans, Sancey et Servin, dont 3 de Sancey : capitaine Dominique Rouhier, lieutenant Raoul Martin et lieutenant Jean-Denis Watrin ;
  - **Chefs d'agrès**, le centre en comprend 10, dont le grade minimal est sergent : Thierry Biguenet, Rémy Guillemain Laborne, Arnaud Isabey, Gaël Watrin, Jean-Baptiste Salvi, Grégory Searra, Jérôme Defrasne, Lionel Simonin, Yves Fourquet, Sylvie Faniart ;

### Bilan du personnel

- Au niveau des promotions, plusieurs nominations : au grade de capitaine : Dominique Rouhier, de Sergent-chef : Thierry Biguenet, de sergent : Grégoire Sierra, de caporal-chef : Damien Taillard, de caporal : Kevin Joseph Armand, Thibaud Martin, Alexis Pagnier. A noter l'intégration de Dominique Rouhier, seul pompier volontaire parmi l'équipe de direction du SDIS composée d'une dizaine de pompiers professionnels.
- Parmi les entrées dans l'effectif en 2015 : trois sapeurs issus des jeunes sapeurs-pompiers (JSP) : Inès Biguenet, Loïc Grux et Louis Isabey.
- La fragilité du centre de Sancey réside dans la présence réduite de personnel disponible en journée pour assumer la charge de permanence. La disponibilité d'un employé communal au profit du centre est très appréciée dans cette mission de service public.

### Bilan du matériel

Quelques évolutions ont marqué 2015 : nouvelle ambulance plus confortable et mieux équipée, remplacement d'un camion-citerne à la motorisation plus puissante et dotation d'une caméra thermique pour détecter les points chauds dans une cloison ou charpente.

### Jeunes sapeurs-pompiers

La section des jeunes sapeurs-pompiers (JSP) de Sancey a pour mission de former en 3 à 4 années des jeunes dans la perspective d'acquisition du brevet d'Etat qui permet de postuler comme sapeur-pompier volontaire. Les cours de sport, de secourisme et d'incendie sont dispensés les samedis après-midi. En 2016, environ 70 % de l'effectif du centre est issu des JSP. La section de JSP de Sancey a participé au rassemblement technique de Champagnole en 2016.

# **Information de la Brigade de gendarmerie de Sancey**

## **Effectif de la Brigade de Sancey**

2016 est une année à marquer d'une pierre blanche. Composé de six gendarmes d'active, l'effectif de la Brigade est au complet. Elle est commandée par la Maréchal des logis chef Coste, mutée à l'été avec un successeur annoncé, et secondée par le Gendarme Darmon.

## **Méfiez-vous**

- des appels téléphoniques publicitaires demandant un rappel surtaxé générant fréquemment des factures de plus de 500 €,
- des escroqueries à la carte bancaire facilitées sur des sites non sécurisés (absence du s dans l'adresse https...), des imprimés sont en Gendarmerie pour le dépôt de plainte,
- de vos comportements laissant présager par des indiscretions et des signes extérieurs votre absence du domicile (courrier non relevé, volets fermés en permanence, mot sur la porte).

## **Opération tranquillité vacances**

- signalez vos départs en vacances à la Gendarmerie afin qu'elle puisse faire des surveillances ciblées en votre absence et surveiller votre habitation lors de ses patrouilles,
- ayez les bons réflexes lors de votre départ :
- verrouillez portes et fenêtres, fermez volets et portails,
- placez en lieu sûr et éloigné des accès vos bijoux, moyens de paiement, clés de voiture. Ne laissez pas d'objets de valeurs visibles à travers les fenêtres,
- demandez à une personne de confiance, en cas d'absence durable, de relever votre courrier et d'ouvrir les volets en journée, afin de faire paraître votre domicile habité,
- demandez conseil et signalez tout fait suspect pouvant laisser présager la préparation ou la commission d'un cambriolage, les gendarmes sont à votre service.
- Pour plus d'informations : [www.interieur.gouv.fr](http://www.interieur.gouv.fr)

## **Quelques conseils pour la sécurité des seniors**

- ne restez pas seuls, gardez le contact et participez à la vie du quartier ; privilégiez vos déplacements en vous faisant accompagner (banques, commerces...) ;
- demandez conseil et signalez tous faits suspects, la gendarmerie est à votre service ;
- bénéficiez de l'opération « *tranquillité seniors* » : si vous vous sentez isolés, menacés, inquiets, faites-vous connaître auprès des organismes sociaux, de votre mairie, de votre gendarmerie ; des patrouilles seront organisées aux abords de votre domicile, lorsque les circonstances le justifieront ;
- ayez un téléphone à portée de main et composez le 17 ou le 112 ; ayez un système de fermeture fiable et un entrebâilleur ;
- n'ouvrez pas à un inconnu, s'il s'agit d'un professionnel (plombier, électricien ...), vérifiez sa qualité auprès de son entreprise avant d'ouvrir ;
- ne communiquez pas, sur internet, vos coordonnées bancaires par mail ; pour toutes transactions commerciales, vérifiez que vous êtes sur un site sécurisé (https) ;
- évitez d'avoir trop d'espèces, privilégiez les paiements par carte bancaire ;
- portez, dans la rue, votre sac fermé et en bandoulière sous le bras ; soyez vigilant, au distributeur, et ne vous laissez pas distraire par des inconnus.

## Nos rues ont une histoire

Après la rue de Lattre de Tassigny, la rue de la Basilique et la rue Saint Mauris, l'an dernier, nous nous intéressons aujourd'hui aux axes qui, un jour ou l'autre, ont porté ou portent toujours le nom de Grande Rue.

### Grande Rue

Ex grande rue de Sancey le Long, la plus longue rue du village conserve son nom avec la fusion des deux communes. De l'entrée du bourg jusqu'à la Place des Platanes, elle longe le ruisseau de la Baume sur plus d'un kilomètre. Pendant plusieurs siècles, Sancey le Long se construit ainsi en village rue, le long de



son ruisseau, véritable artère et poumon économique de la commune. Longtemps appelée route de Maîche, elle est pratiquement la seule rue de la communauté de communes, conçue comme une artère citadine avec un certain nombre de maisons dites « bourgeoises », mitoyennes, alignées, sans pont de grange ou porte d'étable sur la rue. On y trouve dans l'ancienne mairie de Sancey le Long l'un des deux bureaux de vote de Sancey. Enfin elle borde le square où trône la statue de Sainte Jeanne-Antide, juste devant la tannerie familiale, statue qu'elle accueillait, jusqu'en 1976, sur la Place des Platanes à son extrémité en direction de Sancey l'Eglise.

### Rue Joseph Montravers

D'abord nom de la contre allée qui longeait la Grande rue de Sancey le Grand, la rue Montravers prend ses limites actuelles définitivement et clairement en 1980. Elle résulte de la fusion de la partie haute de la Grande rue, aussi appelée route de Pierrefontaine, de la contre-allée et de la rue chemin du Dard. On y trouve la bibliothèque médiathèque municipale (ancienne gendarmerie), l'école maternelle (ancienne école des filles) ainsi que la chapelle dédiée à la Vierge. Construite en 1636, pour permettre aux habitants de se rendre à la messe malgré la peste, et dédiée à la Sainte Croix, elle fut ensuite placée sous l'invocation de Saint Hubert Saint Sébastien et Saint Eloi, tous trois invoqués pour lutter contre les épidémies du bétail. Enfin dédiée à la Vierge, elle possède en haut de son clocher une des trois statues de

Marie inaugurées en 1854 pour fêter le dogme de l'Immaculée Conception. Les deux autres se trouvent à Rahon (aujourd'hui sur la chapelle) et à Sancey route de Belvoir.

Joseph Montravers est maire de Sancey le Grand de 1892 à 1908, puis de 1914 à 1920 et de 1925 à 1939, date de sa mort à l'âge de 74 ans. Issu d'une vieille famille noble de Sancey le Grand, qui a présidé à la destinée de la commune pendant 89 ans entre 1735 et 1939 avec quatre maires, il est à l'origine de nombreux travaux faisant entrer le village dans l'ère moderne : nouvelle école en 1904, électrification à partir de 1906, nouveau chalet de fromagerie en 1908, adduction d'eau à partir de 1927, nouvelle poste en 1929, fermeture partielle du ruisseau en 1932, ou encore installation du médecin en 1932. Il préside aux destinées de Sancey le Grand pendant la Grande Guerre. Il gère également, avec un œil bienveillant pour le culte catholique, la crise de la séparation de l'Eglise et de l'Etat du début du XX<sup>e</sup> siècle, et associe Sancey le Long et Rahon à la gestion et l'entretien des biens paroissiaux, préambule à la création, près d'un siècle plus tard, du syndicat intercommunal de gestion des bâtiments intercommunaux SGBI.



### **Rue du 07 septembre 1944**

Ex Grande rue de Sancey le Grand, la rue du 07 septembre 1944 descend le village de la Mairie jusqu'à la Place Jeanne d'Arc, le long du ruisseau du Dard, qui donne d'ailleurs à la rue sa largeur. Berceau du village, elle accueille aujourd'hui encore une grande partie des commerces, la foire mensuelle et la fête patronale. Elle est également le siège de la mairie et des trois syndicats intercommunaux (SGBI SIVOS et SIVU). Le 1<sup>er</sup> janvier 2016, à la fusion des communes, elle prend son nouveau nom, commémorant ainsi la Libération de Sancey. En effet c'est le 07 septembre 1944 que les troupes françaises de la 3<sup>ème</sup> Division d'Infanterie Algérienne, débarquée en Provence sous les ordres du Général de Lattre de Tassigny, arrivent de Valdahon via Landresse, et libèrent le village sans véritables combats, les Allemands s'étant replié sur le Lomont et Pont de Roide.





## Images anciennes de Sancey

Les personnes en mesure d'identifier des personnages sur ces deux cartes sont invités à communiquer ces informations en mairie de Sancey.



Carte photo, non datée, ayant circulée



Carte postale éditée par Marcel Cuenot début des années 1960

## L'état civil de Sancey le Grand et Sancey le Long

### L'état civil des communes en 2015

<b>Naissances</b>	<b>Sancey le Grand : 5</b> dont 3 filles et 2 garçons
	<b>Sancey le Long : 3</b> dont 1 fille et 2 garçons
<b>Mariages</b>	<b>Sancey le Grand : 4</b>
le 25 avril	Sébastien, Jean-Paul, Hugues CADET et Anastasiia Yurievna LIVENTSEVA,
le 20 juin	Alexis, Michel FROISSART et Françoise, Laure, Solange CHARIOT,
le 04 juillet	Mathieu, Jeannine, Patrick MOUREY et Aurélie, Pascale, Annie SANDOZ,
le 26 septembre	Fernand, Marie, Albert VUILLEMIN et Sylvie JAHIER
	<b>Sancey le Long : 1</b> le 12 décembre Jean-Pierre, Eugène, Georges BRAND et Marie-José BILBE
<b>Décès</b>	<b>Sancey le Grand : 7</b>
le 03 janvier	Louissette, Alberte GRENOUILLET, 86 ans
le 16 février	Andrée, Marie-Louise MAIRE, veuve BIGUENET, 83 ans
le 22 février	Joseph, Emile, Louis PEZEUX, 84 ans
le 23 février	Pierre, Numa, Marcel TISSOT, 93 ans
le 07 avril	Auguste, Louis, Jean CHARRIERE, 91 ans
le 07 mai	Fernande, Marie, Joseph SARRON, veuve CHATELAIN, 85 ans
le 21 juillet	Lucie, Emma, Marie SCHELL, veuve TAILLARD, 95 ans
	<b>Sancey le Long : 1</b> le 13 décembre Jacques, César, Joseph PALATICKY

### Etat civil des communes en 1915

<b>Naissances</b>	<b>Sancey le Grand : 9</b>
le 06 janvier	COURGEY Lucie, Augusta le 12 janvier HELD Albert, Georges
le 24 janvier	PIRANDA Anna, Marie, Thérèse le 08 mars ROUSSEL François, Charles, Jean
le 24 mars	LIEGEON Marthe, Joséphine, Léonie le 13 avril DAGUET Hélène, Marie, Lucienne
le 18 mai	BAVEREY Anna, Marie, Eugénie le 26 mai GUYOT Lucie, Marie, Huberte
le 4 novembre	VAN HECBEREN VON HEMERZ Henriette, Albertine, Justine
	<b>Sancey le Long : 4</b>
le 29 mars	BART Xavier, Victor, Marcellin le 18 avril MONNIER Eugène, Charles, Joseph
le 13 juillet	MOUGEY Yvonne, Marie, Louise le 19 août RENAUD Marguerite, Marie, Charlotte
<b>Mariages</b>	<b>Sancey le Grand</b> le 9 juin Prosper, Victor PHEULPIN et Anne-Marie PERROT
	<b>Sancey le Long</b> le 22 janvier Pierre, Joseph ARNAUD et Cécile, Léonne BIGUENET
<b>Décès</b>	<b>Sancey le Grand : 14</b>
le 14 janvier	VIAN Emile, Louis, Théodore le 22 janvier MASSON Louis, Gustave
le 27 février	BIGUENET Edouard, Gustave le 09 mars BIGUENET Yvonne, Georgette, Jeanne
le 19 mars	ANDRE Donalie le 27 mars FAIVRE Jeanne, Marie, Henriette
le 03 avril	ROUSSEL François, Charles, Jean le 09 avril LIEGEON Marthe, Joséphine, Léonie
le 04 mai	GARNIER Rose, Célestine le 26 mai MAGNIN Gaston, Pierre, Jules
le 14 juin	NAPPEY Constant, Jules, Alphonse le 16 juin LEMENT Charles, Paul, Marcelin
le 26 août	CUENOT Marie, Philomène le 27 novembre VUILLEMIN (mort-né féminin)
	<b>Sancey le Long : 9</b>
le 09 février	SERGEANT Charles, Henri le 27 mars BAUDIQUÉY Charles, Joseph
le 30 avril	CUENOT François, Arsène le 26 mai GELIN Louise, Emilie, Aimable
le 14 juin	KLEBOTH Marc, Maximilien le 04 juillet DUCHET-ANNEZ Emile, Eloi
le 10 août	GIRARDET Paul, Eugène, Joseph, Virgile
le 06 octobre	MION Xavier, Constant le 27 décembre ROUSSEL Marie, Othilie

## **Les informations générales et communales**

### **Lutte contre le bruit : rappel de l'article 7 de l'arrêté préfectoral du 19 avril 2005**

Les occupants et les utilisateurs de locaux privés, d'immeubles d'habitation, de leurs dépendances et de leurs abords, doivent prendre toutes précautions pour éviter que le voisinage ne soit gêné par des bruits répétés et intempestifs émanant de leurs activités, d'appareils ou machines qu'ils utilisent ou par les travaux qu'ils effectuent.

Les travaux de bricolage et de jardinage utilisant des appareils à moteur thermique ou électrique ne sont autorisés qu'aux horaires suivants :

- Lundi au vendredi : de 8h30 à 12h00 et de 14h00 à 19h30 ;
- Samedi : de 9h00 à 12h00 et de 15h00 à 19h30 ;
- Dimanche et jours fériés : de 10h00 à 12h00.

**Merci**, pour de bonnes relations entre voisins, **de noter et d'appliquer ces horaires**.

### **Rappel de l'arrêté interdisant la divagation des chiens et des chats du 21 mai 2003**

Article 1 : Tout propriétaire de chien ou chat doit tenir son animal en laisse sur les voies, parcs et jardins publics, à l'intérieur de l'agglomération.

Article 2 : Tout chien ou chat errant, trouvé sur la voie publique, pourra être conduit, sans délai, à la fourrière.

Article 3 : Les infractions au présent arrêté sont passibles d'amende.

Article 4 : Monsieur le Commandant de Gendarmerie est chargé de l'exécution du présent arrêté, dont une copie sera transmise à Monsieur le Sous-Préfet.

### **Taxe des ordures ménagères**

En cas de modification ou de demande de renseignement, il convient de s'adresser aux services de la Communauté de communes du vallon de Sancey (CCVS) **et** au secrétariat de mairie de Sancey pour le suivi et la mise à jour des données municipales.

### **Décharge municipale**

Tout dépôt sauvage d'ordures ou de détritiques de quelque nature que ce soit est interdit. Les habitants doivent fréquenter la déchetterie située à la zone artisanale de Vellerot lès Belvoir. Les manquements constatés feront l'objet de poursuites et seront verbalisés.

**Conteneurs à verre, à textile et à bouchons** : rue Montravers et place des Platanes

- En principe, la programmation de la collecte des conteneurs à verre permet de les vider avant leur remplissage. Nous vous prions de **ne pas déposer de verre aux abords des conteneurs, ni de carton ou emballage**.
- A proximité des conteneurs à verre, est mis à votre disposition un conteneur pour la collecte des textiles, ainsi qu'un conteneur à bouchons en plastique.

### **Droit d'accueil des élèves des écoles maternelles et élémentaires durant le temps scolaire**

Une liste est ouverte, en permanence, en mairie de Sancey pour s'inscrire afin d'assurer la continuité de service, "*si le pourcentage de grévistes est égal ou supérieur à 25 %*" (extrait d'une circulaire préfectorale de septembre 2008).

### **Soirée détente**

Chaque mercredi soir de 20h à 22h, entre le 1<sup>er</sup> novembre et le 30 avril, les amateurs de cartes et autres jeux de société se réunissent dans la salle dite " du fourneau " au 1<sup>er</sup> étage de la mairie de Sancey. Renseignements : Marcel et Betty Cuenot 25430 Sancey.

## **Les informations générales et communales**

### **Agence régionale de santé Franche Comté (ARS)**

En France, l'eau du robinet est l'un des aliments les plus contrôlés. Une information régulière du consommateur est accessible :

- en mairie sur le panneau d'affichage,
- sur le site internet [www.sante.gouv.fr/eau-potable.html](http://www.sante.gouv.fr/eau-potable.html),
- une note de synthèse sur la qualité de l'eau est jointe à votre facture d'eau une fois par an.

### **Passeport biométrique**

La station installée en mairie de Sancey permet la réalisation de passeports. Compte tenu de délais très aléatoires, il convient de prendre rendez-vous Tél. 03 81 86 32 60.

### **Atelier loisirs créatifs**

Sous l'égide de Familles rurales, chaque mercredi après-midi, de 14h à 17h, sauf en juillet et août, dans les locaux du Périscolaire, rue Tridard, un partage de savoir est proposé dans différents domaines : broderie, peinture, carterie, décoration d'objets, tricot. Une monitrice d'activité artistique intervient une fois par trimestre. Renseignements et inscriptions auprès de Chantal Attard Tél. 03 81 86 84 11

### **Ligue contre le cancer**

Le secrétariat de Mairie de Sancey collecte les cartouches d'encre provenant des imprimantes. Les fonds récupérés sont destinés à la Ligue contre le cancer.

Le Président du comité du Doubs Montbéliard a adressé ses remerciements aux démarcheurs et donateurs à l'occasion de la collecte annuelle, en octobre 2015, dont le montant recueilli sur la commune de Sancey a été de 5 568 €. La municipalité remercie les personnes qui assurent la fonction de quêteur, ainsi que celles qui les accueillent.

Egalement partenaire de la Ligue contre le cancer, l'association la Ronde de l'espoir, qui organise un parcours cycliste de 400 km sur 3 jours dans notre département, passera dans notre commune le dimanche 11 septembre 2016, afin de collecter des dons ; une collation est offerte par la municipalité aux coureurs participants.

### **Opération brioches ADAPEI**

L'opération brioches, organisée en 2015 par l'Association des amis et parents d'enfants inadaptés (ADAPEI), a permis de collecter 1 447,50 € à Sancey. Les élus remercient les personnes pour leur générosité et leur dévouement à cette cause. Le prochain passage aura lieu du 3 au 8 octobre 2016.

### **Repas des Aînés**

Le repas des aînés est prévu le dimanche 11 décembre 2016 à la Maison du temps libre de Sancey.

### **Bureaux de vote**

Une nouvelle répartition des électeurs est mise en place pour les prochaines élections, cf. page 11.

### **Accueil de migrants**

Sur initiative d'un groupe de la paroisse de Sancey, une réflexion est en cours sur la problématique des migrants à laquelle participe la municipalité.

## **Récapitulatif des horaires des services (Info. en gras = Info. modifiée)**

Documentations disponibles en mairie et à la Communauté de communes du vallon de Sancey (CCVS)

**Secrétariat de mairie de SANCEY** 12 rue du 7 Septembre 1944 Tél. 03 81 86 32 60  
[mairie.sancey@wanadoo.fr](mailto:mairie.sancey@wanadoo.fr)

- **Lundi, Mardi, jeudi, et vendredi de 9h à 12h et de 13h30 à 17h30**
- **Samedi de 9h à 12h - Fermeture le mercredi après-midi.**

**Aide à Domicile en Milieu Rural (ADMR)** 3 ter, rue Montravers, Tél. 03 81 86 34 92  
[admrsanceylegrand@fedes25.admr.org](mailto:admrsanceylegrand@fedes25.admr.org) [www.fedes25.admr.org](http://www.fedes25.admr.org)

- Lundi et mardi 10h00-12h00, jeudi 09h30-11h30 et vendredi 14h00-17h00.

**Amis de la santé**, Responsable Gilbert Magnin Tél. 06 45 90 84 60

- Troisième vendredi de chaque mois, à partir de 20h, mairie salle 1<sup>er</sup> étage.

**Assistante sociale 14 bis, rue de Lattre de Tassigny** (CCVS) Tél. 03 81 86 87 62

- Permanence sur rendez-vous lundi après-midi de 14h à 17h
- Contact de l'assistante sociale au CMS de Baume lès Dames Tél. 03 81 84 48 70.

**Association Domicile Service (ADS)** 3 ter, rue Montravers dans les locaux ADMR

- Permanence : 3<sup>e</sup> mardi après-midi du mois de 14h à 17h
- Point de contact, à Valdahon Tél. 03 81 56 66 73 [ads25@wanadoo.fr](mailto:ads25@wanadoo.fr) [www.ads25](http://www.ads25)

**Bibliothèque-Médiathèque Alain Cartier** 1, rue Montravers, Tél. 03 81 86 34 59  
[bibliotheque.sancey@wanadoo.fr](mailto:bibliotheque.sancey@wanadoo.fr)

- **Mercredi et samedi de 9h à 12h et de 14h à 17h, le jeudi de 16h à 18h**
- Accueil des scolaires le mardi sur rendez-vous avec les professeurs des écoles.

**Conseil d'architecture d'urbanisme et d'environnement du Doubs (CAUE)** Besançon

- Conseils gratuits d'un architecte pour construction, transformation, rénovation d'une maison, réhabilitation ; prendre rendez-vous Tél. 03 81 82 19 22.

**Agence départementale d'information pour le logement (ADIL)** Tél. 03 81 61 92 4  
[www.adil25.org](http://www.adil25.org) ; [adil.25@orange.fr](mailto:adil.25@orange.fr)

- Conseils gratuits pour économie d'énergie de 9h à 12h et de 14h à 18h

**Collecte des ordures ménagères**

- Lundi matin pour les ordures ménagères (**sortir les bacs la veille au soir**)
- Vendredi matin des semaines paires pour le tri sélectif : bacs jaunes (uniquement)

**Communauté de communes du vallon de Sancey** (CCVS) 14 bis rue de Lattre de Tassigny 25430 Sancey Tél. 03 81 86 87 62 [contact@vallonsancey.fr](mailto:contact@vallonsancey.fr)

- Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00 et 13h30 à 17h30, sauf vendredi de 14h à 16h

**Croix Bleue**, Responsable Thierry Seara Tél. 06 78 13 20 86

- **Troisième jeudi** de chaque mois, à partir de 20h, mairie salle du 1<sup>er</sup> étage.

**Déchetterie**

- Les horaires d'ouverture de la **nouvelle déchetterie fixe (provisoire)** située à **Vellerot-lès-Belvoir, « sur le Tartre » à la Zone d'Activités**, sont les suivants :
  - entre le 1<sup>er</sup> avril et le 30 septembre :
    - lundi, mercredi et vendredi de 14h00 à 18h00,
    - samedi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h00 ;

- entre le 1<sup>er</sup> octobre et le 31 mars :
  - lundi, mercredi et vendredi de 14h00 à 17h00,
  - samedi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00.
- **Collecte des encombrants : mardi 6 septembre ou Tél. CCVS Tél. 03 81 86 87 62**

**Gendarmerie** 1, rue sous les chênes Tél. 03 81 86 87 22 pour urgences cf. page 50

- Permanence à Sancey : lundi matin de 10h à 12 h et vendredi après-midi de 14h à 18h
- Permanence à L'Isle sur le Doubs Tél. 03 81 92 72 70
  - **Du lundi au vendredi de 8h à 12h et de 14h à 18 h**
  - **Week-end et jours fériés de 9h à 12h et de 15h à 18h**

**SOLIHA (solidaires pour l'habitat) anciennement HDL Montbéliard** 1 rue du château 03 81 81 23 33

- Acteur de l'économie sociale et solidaire, mouvement associatif du secteur de l'amélioration de l'habitat : réhabilitation accompagnée, accompagnement des personnes, gestion locative sociale et production d'habitat d'insertion  
Tél. Habiter mieux 03 81 25 81 69.

**Ludothèque** 15, rue Tridard, bâtiment périscolaire sauf juillet-août,

- Ecole maternelle : **en général** 1<sup>er</sup> et 3<sup>ème</sup> vendredis du mois
- Enfants accompagnés : **en général** 1<sup>er</sup> et 3<sup>ème</sup> vendredis du mois de 16h00 à 18h00.

**Périscolaire** 15 rue Tridard Tél. 03 81 59 33 72

- Permanence administrative en période scolaire : mardi et vendredi de 13h30 à 15h20 **et jeudi matin de 8h30 à 11h**
- Services en période scolaire : 07h30-08h30, 11h30-13h30 et 15h45-18h30 et mercredi 07h30-08h45.

**Pôle objectif emploi**

- Informations, rendez-vous Tél. 06 24 77 22 96 [clervalsancey@msaprojectifemploi.org](mailto:clervalsancey@msaprojectifemploi.org)
- Permanences **sur rendez-vous** : lundi de 9h à 12h30 - 13h30 à 17h et les 2<sup>e</sup> et 4<sup>e</sup> vendredis du mois de 9h à 12h30 et 13h30 à 16h15 avec Claire Simon
- Accompagnement personnalisé gratuit pour emploi, entreprise et personne en recherche emploi. [www.maisondeserviceaupublic.fr](http://www.maisondeserviceaupublic.fr)

**Pôle emploi Mission Locale Espaces Jeunes** (de 16 à 25 ans)

- Permanence à la CCVS **1<sup>er</sup> jeudi après-midi de chaque mois sur rendez-vous** Tél. 03 81 84 09 08 ou courriel [c.romanens@ejfc.org](mailto:c.romanens@ejfc.org)

**La Poste** 2, route de Besançon Tél. 03 81 86 82 30

- Du lundi au vendredi de 14 h à 17 h, **dernière levée à 15 h**
- Samedi de 9h à 12h, dernière levée à 11h.

**Relais petite enfance - familles assistantes maternelles**

- Permanence 2<sup>ème</sup> et 4<sup>ème</sup> mardis de chaque mois de 13h30 à 15h30 à la CCVS  
Hors ces créneaux, contact Tél. 03 81 96 52 21 ou [rpe@islesurledoubs.fr](mailto:rpe@islesurledoubs.fr)

**Tadou** : Transport à la demande dans le pays Doubs central 5 rue Barbier BP 42027 25112 Baume les Dames [www.doubscentral.org](http://www.doubscentral.org).

- Fiche d'inscription, tarifs disponibles en Mairie, ce service de transport fonctionne du lundi au samedi de 6h00 à 20h15
- Réservation du lundi au vendredi de 08h à 11h (minimum la veille avant 11h) (le vendredi pour le lundi) Tél. 03 81 84 79 35 Tarif réduit si réservation 4 jours ou plus avant trajet ou plusieurs personnes dans même véhicule.

## **Liste des associations sises à Sancey**

### Associations sociales

- ❖ **Association centre de soins infirmiers et Service de soins infirmiers à domicile**  
Moureaux Jean-Paul, 1 impasse Sous les chênes 25430 Sancey      Tél. 03 81 86 82 02
- ❖ **Aide à domicile en milieu rural**  
Romain Aimé, 15 rue de Lattre de Tassigny 25430 Sancey      Tél. 03 81 86 87 31
- ❖ **Amis de la santé**  
Patois Jean-Paul, 1 rue du Buémont 25190 Villars sur Dampjoux      Tél. 03 81 96 49 41
- ❖ **Amicale des donneurs de sang bénévoles du secteur de Sancey**  
Defrasne Guy, 2 rue des corvées 25430 Sancey      Tél. 03 81 86 31 81
- ❖ **Amicale des Sapeurs-pompiers**  
Bécoulet Alvine, 8 rue Tridard 25430 Sancey      Tél. 06 72 46 53 41
- ❖ **Croix bleue**  
Seara Thierry, 42 bis rue de Lattre de Tassigny 25430 Sancey      Tél. 06 78 13 20 86
- ❖ **Familles rurales**  
Renard Béatrice, 15 rue des Soyottes 25430 Sancey      Tél. 03 81 86 81 59
- ❖ **Jeunes sapeurs-pompiers**  
Simonin Lionel, 10 rue en la Salle 25430 Sancey      Tél. 06 80 11 30 67
- ❖ **Réagir**  
Sauvanet Thierry, BP 7 25430 Sancey      Tél. 03 81 86 81 70
- ❖ **Soutien aux personnes handicapées au Burkina Faso (SPHBF)**  
Marie-Colette Isabey, 2 rue des Soyottes 25430 Sancey      Tél. 03 81 86 80 73
- ❖ **Union des commerçants et artisans de Sancey**  
Nicolet Alain, 36 rue du 7 septembre 1944 25430 Sancey      Tél. 03 81 86 33 50
- ❖ **Union nationale des combattants section de Sancey**  
Michel Claude, 45 Grande rue 25430 Vellevans      Tél. 03 81 86 89 42

### Associations sportives

- ❖ **Club moto**  
Jacquet Bruno, 2 route de Belvoir 25430 Sancey      Tél. 03 81 86 39 61
- ❖ **Club rando du vallon de Sancey**  
Arnoux Jean-Claude, 11 rue des Colards 25430 Sancey      Tél. 03 81 86 80 21
- ❖ **Fitness club**  
Gillard Gérard, 8 rue de la Vieille route 25430 Sancey      Tél. 03 81 86 32 34
- ❖ **Football**  
Mougey Christophe, 3 rue du Verger 25430 Sancey      Tél. 03 81 86 83 36
- ❖ **Gymnastique féminine**

- Bidal Patricia, 16 route de Voître 25430 Sancey Tél. 03 81 86 31 25
- ❖ **Jogging tip top la forme**  
Aubry Marie-Hélène, lot. Champ Renaud 25430 Belvoir Tél. 03 81 81 23 82
  - ❖ **Judo club**  
Jacquet Frédéric, 4 rue de la Combotte Boisson 25380 Surmont Tél. 03 81 86 89 19
  - ❖ **Majorettes du Far West**  
Cantin Patricia, 18 rue du Pré Monsieur 25430 Sancey Tél. 03 81 86 34 83
  - ❖ **Sporting club**  
Pezeux Claude, 8 rue des Saules 25430 Sancey Tél. 03 81 86 83 04
  - ❖ **Tennis**  
Courgey Stéphane, 39 avenue Fontaine argent 25000 Besançon Tél. 06 33 23 08 72
  - ❖ **Yoga**  
Rognon Danièle, 7 rue des Perrières 25430 Sancey Tél. 03 81 86 81 19

### Associations de loisirs

- ❖ **Art'cade**  
Nedez Germain, 3 rue des Saules 25430 Sancey Tél. 03 81 86 36 68
- ❖ **Association communale de chasse agréée (ACCA)**  
Vuillier Fabrice, 9 Grande rue 25380 Surmont Tél. 03 81 86 39 93
- ❖ **Association agréée de pêche et de protection du milieu aquatique (AAPPMA)**  
Brand Daniel, 8 rue des Corvées 25430 Sancey Tél. 03 81 86 85 64
- ❖ **Club du troisième âge**  
Gallezot Germaine, 5 rue en la Salle 25430 Sancey Tél. 03 81 86 33 22
- ❖ **Comité des fêtes de Sancey**  
Blondeau Lucien, 22 rue des Colards 25430 Sancey Tél. 03 81 86 34 97
- ❖ **Cyber Sancey**  
Pepiot Jean-Claude, 1 ter rue de la Baume 25430 Sancey Tél. 03 81 58 69 19
- ❖ **Jeunesse de Sancey**  
Faivre Léo, 13 rue de la Baume 25430 Sancey Tél. 03 81 86 87 44
- ❖ **L'écho de la Baume**  
Henriot Odette, 2 bis rue de la Baume 25430 Sancey Tél. 03 81 86 87 59
- ❖ **Les Zinsancey**  
Pierre Reine, 3 rue du Pré Monsieur 25430 Sancey Tél. 03 81 86 84 03
- ❖ **Quad évacion**  
Gonzalès Denis, 3 ferme de Teigne 25430 Sancey Tél. 03 81 86 31 99
- ❖ **Union musicale de Sancey**  
Viennet Pascal, 2 rue de la Baume 25430 Sancey Tél. 03 81 86 32 02
- ❖ **Vallon Sancey à pas contés (VSAPC)**  
Defrasne Guy, 2 rue des corvées 25430 Sancey Tél. 03 81 86 31 81



# Procédures d'urgence pour contacter Les Sapeurs-Pompiers et la Gendarmerie Nationale

Avant de composer votre numéro d'appel, préparer votre appel, en rassemblant :

- votre nom ;
- le lieu géographique du sinistre ou de l'accident : commune puis lieu-dit et toute autre précision nécessaire pour garantir l'intervention des moyens les plus proches dans le minimum de temps : code d'entrée d'immeuble, cage d'escalier, niveau, étage, etc ... ;
- le numéro de téléphone correspondant à votre appel.

## Comment solliciter les secours

Lors d'une situation nécessitant l'intervention des secours, sur la commune de Sancey, ou partout ailleurs dans le Doubs ou en France, il faut composer, **soit le numéro de téléphone 18, soit le numéro 112** (numéro d'appel d'urgence européen aboutissant sur une plate-forme de traitement des urgences dans tous les pays de l'union européenne) en France et notamment dans le Doubs, le 112 **vous garanti d'entrer en contact avec le centre de traitement des appels (CTA) du SDIS 25** basé à Besançon, situé quartier des Montboucons.

Selon le contenu de la conversation, votre interlocuteur :

- s'il s'agit d'un **secours à personne**, met en œuvre une conversation téléphonique à trois personnes en incluant le SAMU ; ce dernier décidera de la nature et des moyens à engager, soit une ambulance privée, soit les sapeurs-pompiers ; soit un autre vecteur médical privé ou institutionnel (SOS Médecin, correspondant de SAMU, etc...).
- s'il s'agit **d'un accident de la route, d'un incendie, d'une intervention diverse**, engage d'emblée les sapeurs-pompiers, puis organise, selon le cas, une conversation à trois en ajoutant comme dans le cas précédent le SAMU, et les forces de Police.

Votre interlocuteur du CTA vous posera alors toutes les questions lui permettant d'identifier la situation et les moyens à engager.

## Comment contacter la gendarmerie

La permanence quotidienne du planton à la Brigade de Sancey est rétablie le lundi de 08 h à 12 heures et le vendredi de 14 heures à 18 heures si les nécessités du service le permettent.

Pour entrer en contact avec la Gendarmerie, les différentes possibilités sont les suivantes :

- **par téléphone**, en composant le numéro de la Brigade de Sancey **03 81 86 87 22**
  - entre 08h00 et 19h00
    - soit c'est un gendarme de Sancey présent qui vous répond,
    - soit c'est un gendarme de la Brigade de l'Isle sur le Doubs qui vous répond suite au transfert téléphonique du numéro ;
  - entre 19h00 et 08h00 votre appel aboutit au Centre opérationnel de la Gendarmerie de Besançon (COG) ; le COG est joignable 24h/24 par le **17**.
- **physiquement** à la Brigade de Sancey **par l'interphone** avec barre d'appel à l'entrée
  - soit accès à la Brigade de Sancey si un gendarme est présent dans les bureaux,
  - soit réponse d'un gendarme de la brigade de l'Isle sur le Doubs, après déport de la liaison en cas d'absence de gendarme à Sancey ;
  - **l'accueil est également possible** à la brigade de l'Isle sur le Doubs :
    - les jours ouvrés de 08h00 à 12h00 et de 14h00 à 19h00,
    - les dimanches et jours fériés de 09h00 à 12h00 et de 15h00 à 18h00.



**23 mai 2015**  
**Participation de 35 personnes à la matinée de nettoyage d'espaces communaux**



**30 octobre 2015**  
**Départ en retraite de Monique Socié**



**2 janvier 2016**  
**Dépouillement de l'élection du Maire**



**3 janvier 2016**  
**Inauguration de la plaque offerte par Pascal Clerc, Jean-François et Lilian Roussel**



**25 avril 2016**  
**Test de giration place Jeanne d'Arc**



**18 juin 2016**  
**Visite de la forêt communale au profit du Conseil municipal et de la population**